



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le LUNDI VINGT-QUATRE JUILLET à quinze heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI DIX-HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS.

Etaient présents :

M. Y. BOURREL - **Maire**

Mmes et Mrs. : L. TRICOIRE – C. FAVIER – L. BELEN – L. GELY – L. PRADEILLE – P. MOULLIN-TRAFFORT – L. CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et Mrs. : B. GANIBENC – C. CLAVEL – F. DENAT – D. TALON – A. SAUTET – S. BEAUFILS – S. EGLEME – R. BARTHES – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – F. DALBARD – S. GRES-BLAZIN – B. COISNE – D. BOURGUET – M. PELLETIER – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et Mrs : S. CRAMPAGNE – D. BALZAMO – M. LEVAUX – A. SAUTET – M. RENZETTI – C. KORDA – B. MAZARD – G. DEYDIER –

<u>Procurations :</u>	S. CRAMPAGNE	à C. FAVIER	M. LEVAUX	à L. CAPPELLETTI
	M. RENZETTI	à C. CLAVEL	C. KORDA	à L. PRADEILLE
	D. BALZAMO	à L. TRICOIRE	B. MAZARD	à L. BELEN
	P. GUIDAULT	à M. PELLETIER		

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



Monsieur Yvon BOURREL : S'il vous plaît ! Sophie arrive. Chers collègues, bonjour ! J'ouvre cette séance avec la désignation du secrétaire de séance, François DALBARD. Nous avons plusieurs procurations : Madame CRAMPAGNE pour Madame FAVIER ; Monsieur BALZAMO pour Monsieur TRICOIRE ; Madame LEVAUX pour Monsieur CAPPELLETTI ; Monsieur RENZETTI pour Monsieur CLAVEL ; Madame KORDA pour Monsieur PRADEILLE ; Madame MAZARD pour Monsieur BELEN et Madame GUIDAULT pour Madame PELLETIER. Avec l'adoption du procès-verbal qui vous a été envoyé, il y a eu des questions auxquelles on a répondu.

Madame PELLETIER : S'il vous plaît, juste une petite remarque de forme. Je l'ai dit à Caroline, déjà. Elle s'appelle Caroline PELLETIER dans un endroit du PV au lieu de Caroline FAVIER.

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord.

Madame PELLETIER : Est-ce bien raisonnable ?

Monsieur Yvon BOURREL : Nous procéderons à la modification. Il y a des fois des changements patronymiques, mais celui-là n'en est pas un.

Madame PELLETIER : Ce n'était pas vous, mais au conseil d'agglo, on m'a appelée Madame PARMENTIER. Maintenant, Caroline PELLETIER, je ne sais pas où j'habite. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : D'ailleurs, ça me permet de rappeler que par rapport à la retranscription des débats, je vous demanderai de bien garder vos places assignées en début de mandat, de sorte que vos micros qui sont paramétrés le soient pour les bonnes places. Tous les changements inopinés peuvent perturber le bon fonctionnement de l'enregistrement. De même, afin de permettre une bonne retranscription de chaque séance, merci d'allumer vos micros pour toute prise de parole. Parce qu'à défaut, on n'entend pas vos interventions sur le film et la retranscription n'est pas possible. Par réciprocité, je vous demanderai d'éteindre vos micros dès la fin de la prise de parole. Comme ça, ça participera à la bonne tenue des débats qui se tiennent généralement bien, mais qui peuvent encore s'améliorer, bien sûr. J'ouvrirai cette séance avec...

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste avant de passer au procès-verbal, justement, je voudrais rebondir sur ce que vous disiez sur la retranscription. Page 42, il y a toute une partie qui n'est malheureusement pas audible et je voulais en profiter pour intervenir. Ça concernait la délibération numéro 21. Tout d'abord, j'ai bien pris acte de l'organigramme qui nous a été communiqué et je remercie les services de nous l'avoir adressé il y a quelques jours. De ce fait, j'ai bien relevé la compréhension erronée lors de la séance du conseil dernier : la directrice financière des services est aussi la directrice financière du port. Cela signifie que le port est considéré comme un service municipal classique, alors que de mon point de vue, c'est une entité à part entière qui doit servir au rayonnement de la station balnéaire, tout comme l'office du tourisme. Je ne conteste absolument pas les talents de l'ensemble de nos services, y compris du service comptable et financier. Néanmoins, le choix de mettre tous les œufs dans le même panier de la direction financière est dommageable quant au champ des possibles qui pourrait s'ouvrir en faisant le choix de l'autonomie financière. Je crois à l'intelligence collective, à la multiplicité des talents et des approches. Faire le choix de rester sur une gestion orientée strictement sécurité raisonnée, c'est s'empêcher d'oser une politique plus commerciale, plus offensive, comme le ferait un secteur privé. Donner au port son autonomie financière et d'action semble être un beau challenge à relever au profit d'un nouveau souffle pour ce bel outil au service des activités humaines, commerciales et économiques de notre commune. D'autant que, je le rajoute, la Cour régionale des comptes, dont on va avoir le rapport plus loin, va dans ce sens.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur CHAZOT, on ne va pas refaire l'histoire. L'option que nous avons choisie est celle de considérer que le port n'a pas une personnalité morale de par son organisation et que les tarifs sont votés et maîtrisés par le conseil municipal. À ce titre, l'organigramme du port a été intégré lors d'une délibération précédente dans l'organigramme de la mairie puisque c'est le port de Carnon. Après, votre choix d'appréciation vous est propre et vous regarde. Mais le choix de l'organisation est parfaitement réglementaire et il est voulu ainsi. Monsieur COISNE, vous avez une remarque ?

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, parce que sur le compte rendu, on parlait de vérifier... on avait évoqué une erreur éventuelle sur le calcul du taux d'honoraires de la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et la construction du gymnase. Je ne sais pas si vous avez vérifié. Est-ce que l'erreur est confirmée ou infirmée ?

Monsieur Yvon BOURREL : Le directeur général des services vous répond. Monsieur BANK vous répond.

Monsieur David BANK : Je serais curieux que vous puissiez nous transmettre votre calcul, parce que les services ont vérifié et, pour eux, il n'y a pas d'erreur dans le pourcentage effectué. On pourrait confronter nos deux calculs, si vous le voulez.

Monsieur Bertrand COISNE : Le calcul, je l'ai donné en réunion la dernière fois. Il y a un rapport, il y a deux chiffres, je peux vous le renouveler si vous voulez.

Monsieur David BANK : Avec plaisir et on vérifiera ensemble.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Par ailleurs, dans la page 41 du PV, on évoque que vous pourrez remettre aux membres du conseil municipal les procès-verbaux des décisions du conseil portuaire. On est toujours en attente. Est-ce que vous avez prévu de les transmettre à tout le monde, puisque tout le monde est concerné ? Et puis, il y a une question que mon collègue Pierre-Martin avait évoquée au sujet des ombrières. C'est vrai qu'il y a eu un débat là-dessus. J'ai relu, je me suis dit : « Il y a une loi qui est passée, mais si on la met en rapport avec ce qui se passe sur le parking des plages, est-ce qu'on est dans les clous ou pas ? » Quelle est la volonté de la commune par rapport à ça ? Est-ce qu'il a été évoqué — et je regarde mon collègue — qu'on regarderait d'un peu plus près pour savoir quels seraient les engagements de la commune par rapport à cette loi sur le développement des ombrières sur les parkings. Là-dessus, c'est pareil, une clarification. Est-ce que vous êtes en mesure de clarifier le croisement de cette loi avec les projets d'aménagement, en particulier sur le parking des plages ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vous communiquera le projet de loi avec le choix qui a été fait de doter le parking d'ombre naturelle plutôt que d'ombrières, étant entendu qu'il y a une date de mise en œuvre qui fait que l'antériorité de la mission nous confère un caractère tout à fait réglementaire que d'avoir choisi de le faire avec des éléments naturels. Mais vous avez raison, c'est à partir d'une certaine date. Je vous donnerai les éléments. Vous m'auriez posé la question par écrit, je vous aurais répondu par écrit. Je n'en dispose pas, nous l'avons nous-mêmes vérifié. Effectivement, c'est une question que je qualifierais de très pertinente, tant il est vrai que nous essayons d'allier à la fois l'efficacité et l'esthétique. Monsieur DENAT ?

Monsieur Frantz DENAT : Mes chers collègues, je reviens sur deux choses. Puisqu'il est question d'ombre naturelle, je reviens sur la demande que j'ai faite depuis décembre dernier concernant l'abattage des arbres et les mesures compensatoires qui ont été demandées à la SPL. On m'a dit que la SPL allait me donner une réponse et on m'a redit que la SPL allait me transmettre une réponse. Je reste toujours en attente depuis décembre des éléments sur l'abattage de ces arbres. Première chose.

Seconde chose, sur la page 40 du procès-verbal sur la loi Sapin 2, il est écrit : « Je n'ai pas de réponse toute prête », ce que je comprends très bien. Je me demandais, eu égard à la jurisprudence dont je viens de parler, quand je pourrais espérer une réponse sur l'application sur notre commune de la loi Sapin 2. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour ce qui concerne le premier élément, il n'y a pas de délibération autre que celle de l'engagement de la SPL pour le compte de la commune de remplacer les arbres qui ont été enlevés et ensuite de multiplier par un coefficient que je qualifierais entre trois et quatre les arbres de végétation arbustive. Mais on n'a pas pris une délibération qui stipule qu'un serait remplacé par trois ou par quatre. Dans les faits, c'est ce qui se passe.

Monsieur Frantz DENAT : J'entends bien. Ma question porte sur la légalité de l'abattage et des mesures de compensation qui doivent être demandées au préfet. Le préfet répond en demandant des mesures de compensation. Je réitère depuis décembre dernier les documents qui font qu'on a demandé l'abattage et les mesures de compensation que le préfet a dû donner à la commune ou à la SPL en réponse.

Monsieur Yvon BOURREL : Si le préfet nous a envoyé un courrier, je vous en ferai part. Mais quand vous en enlevez un et que vous en mettez quatre, la compensation est toute trouvée, me semble-t-il. Je ne comprends pas.

Monsieur Frantz DENAT : Il y a ce qu'on appelle des procédures. Je ne vais pas redire les choses. La Chambre régionale, on y viendra tout à l'heure aussi. Il y a des choses qu'on doit demander avant d'abattre des arbres. Tout ce que je demande, c'est si ça a été fait. Et si ça a été fait, d'en avoir communication. Et puisque ça a dû être fait, le préfet, dans ce cas-là, répond. C'est tout. Je demande communication des pièces de demande et de retour. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Si ces éléments existent, ils vous seront communiqués, bien entendu. J'ouvre la séance avec l'annonce d'une nouvelle qui n'en est plus une, puisque bon nombre d'entre vous doivent le savoir. Notre collègue et ami, Didier COTTON, est décédé la semaine dernière. Il a été conseiller municipal à partir de 1983 jusqu'en 1989 sous Claude COSTES, troisième adjoint délégué au commerce, artisanat, agriculture, PME et PMI de 1989 à 1995 avec Michel BACALA, quatrième adjoint à l'économie de 1995 à 2001 et premier adjoint au développement économique et au tourisme de 2001 à 2008, sous les mandatures de Yvon PRADEILLE et celle que j'ai terminée d'Yvon PRADEILLE. Je signale que nous nous associons bien sûr à la peine de sa famille. Les obsèques civiles auront lieu demain à Grammont à 10 h 30. Et un malheur n'arrivant jamais seul, un collaborateur, qui était le placier, est également décédé pendant ce week-end, Monsieur CARNEMOLLA. Il était aussi le président de l'Association franco-tunisienne. Il nous a quittés vendredi soir ou samedi soir. Les obsèques auront lieu jeudi prochain. Je suis désolé, nous avons également une pensée pour sa famille et pour son épouse. Nous examinons, si vous le voulez bien, les éléments des décisions municipales prises et dont vous avez copie sur les pages une et deux, sur les tarifs communaux, sur les contrats de spectacles. Si l'une d'entre elles suscite un questionnement, je suis à votre écoute. Il n'y en a pas beaucoup puisque la période qui s'est écoulée entre le dernier conseil et celui-ci est assez courte. Monsieur CHAZOT ?

1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

A / Décisions municipales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'ÉVENEMENT	MONTANT en € TTC
74	28.06.23	Convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire dans le cadre de l'exploitation d'une activité saisonnière de parc aquatique - SAS AQUAJUMP 34	Convention d'une durée de 8 ans pour la période du 1 ^{er} mai au 30 septembre – Montant de la redevance annuelle 50 000 € HT	du 1 ^{er} juillet au 30.09.2023	Montant proratisé voir point 9 de l'ordre du jour
75	28.06.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Vernissage et exposition « PLEIN SUD »	jeudi 29 juin 2023	200,00
76	29.06.23		Spectacle « DJ Get down » pour la WAKE UP	vendredi 30 juin 2023	6 223,00
77	29.06.23		Spectacle « WAKE UP » par Liam Black	vendredi 30 juin 2023	500,00
78	29.06.23		Spectacle « Dancing show » pour la WAKE UP	vendredi 30 juin 2023	500,00
79	29.06.23		Spectacle « WAKE UP » de Dj Samy	vendredi 30 juin 2023	500,00
80	30.06.23	Tarifs communaux pour les brocantes à Carnon	Montant de la redevance 30 € par emplacement et par brocante – Abonnement trimestriel 75 €		
81	05.07.23	Convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire dans le cadre de l'exploitation d'une activité saisonnière de loisir terrestre - SAS FESTY'LOISIRS			
82	11.07.23	Vente de biens mobiliers sur le site Agorastore			
83	11.07.23	Mise à disposition gracieuse de la salle de l'UNRPA au sein de l'Espace Bel Air pour l'association GRAINES D'EVEIL, dans le cadre de la pratique régulière des activités de sophrologie et de développement personnel			
84	11.07.23	Mise à disposition gracieuse de la salle de l'UNRPA au sein de l'Espace Bel Air pour l'association MIEUX ETRE AA, dans le cadre de la pratique régulière de l'activité de sophrologie-relaxation et brain gym			
85	13.07.23	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « bal du 14 juillet 2023 »	vendredi 14 juillet 2023	9 500,00
86	13.07.23		Spectacle « Animation musicale de la retraite aux flambeaux »	vendredi 14 juillet 2023	1 000,00
87	17.07.23		Spectacle « Peña Los Caballeros »	les 13, 14, 16 et 20 août 2023	4 642,00
88	17.03.27		Spectacle « Orchestre SOS LIVE BAND & FRIENDS » dans le cadre de la fête votive	mardi 15 août 2023	10 409,70

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Question très simple. Il est question de la brocante à Carnon. Comme l'ensemble de mes collègues... c'est en tout début. Je me fais l'écho des attentes de nos concitoyens qui nous sollicitent, conseillers municipaux que nous sommes, et qui se posent la question... en tout cas, c'est celle qui m'a été posée, sur laquelle j'ai été interpellé : est-ce que ça concerne la brocante qui se fait pour les associations ? Est-ce que ça se fait dans le cadre de l'opération 36 Heures à Carnon ou bien les deux ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Bonjour. La brocante de Carnon ne se fait pas à la place des vide-greniers associatifs ni des puces associatives qui sont pérennisées. Sous le contrôle de Laurence, il y en aura au moins quatre, associatives. Les brocantes sont vraiment des brocantes, c'est-à-dire différentes des puces. Il y en a une par mois. Et une fois tous les trois mois, cette brocante fait l'objet, le vendredi soir qui précède, d'une animation autour d'une thématique qui s'appelle les 36 Heures. Du vendredi 18 heures jusqu'au lendemain, ça fait 36 heures.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Très bien. Par contre, la question qui a été posée par rapport à la délibération diverse : est-ce que ce dont il est question dans le premier tableau, donc délibération 1A, concerne uniquement l'opération 36 Heures à Carnon ou, ce que je comprends dans vos propos, qui est la qualification des puces réservées aux associations ? Est-ce que ça s'applique aux deux, ou à l'un ou l'autre ?

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Les puces n'ont rien à voir avec les 36 Heures.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je suis bien d'accord avec vous. C'est pour ça que je demande une clarification parce que la délibération indique simplement Brocante à Carnon. Donc, dites-nous.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Je suppose que c'est un terme générique. Ça ne pourrait être que la brocante.

MONSIEUR Pierre-Martin CHAZOT : Donc, ce n'est que la brocante des 36 Heures à Carnon. Du coup, dans cet esprit-là, il ne me semble pas l'avoir vu lors de la commission liée aux activités touristiques. En séance ou peut-être après, à vous de nous le dire, si on pouvait avoir des compléments d'information sur l'objectif recherché, les modalités de mise en œuvre, puisque sauf erreur de ma part, je ne l'avais pas vu de manière intégrée dans le processus municipal. Donc, soit en séance, soit après, si vous pouviez nous communiquer les pièces pour qu'on ait un petit peu plus d'éléments et éviter de faire des insertions erronées.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Tu parles des 36 Heures brocante ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je reste sur l'objet de la libération. Donc, vous venez de me dire que oui.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : D'accord. Sur les 36 Heures brocante, on a fait un point très précis dans la dernière commission tourisme.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Écoutez, je n'en ai pas raté. Lors de la dernière commission tourisme, qui était présidée par votre collègue et adjoint, Monsieur BELEN, ce sujet n'a pas été évoqué. Mais peut-être qu'il y en a eu d'autres auxquelles on n'a pas été conviés.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : La commission commerce, pardon.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous fera passer le compte rendu de la commission. Monsieur COISNE ?

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Juste une question sur le libellé 81 pour l'AOT de la SAS Festy'Loisirs. Comme les cases caractéristiques, la durée du contrat et le montant ne sont pas spécifiés. Si vous pouvez nous les donner, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : 81 ? C'est la proratisation. Et vous désirez savoir quoi ?

Monsieur Bertrand COISNE : Je désire savoir quelle est la caractéristique du contrat et quelle est l'activité.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une AOT, autorisation d'occupation temporaire sur cinq ans.

Monsieur Bertrand COISNE : Certes mais pour y faire quoi, pendant combien de temps et pour quel montant ?

Monsieur Yvon BOURREL : On va vous dire ça : « Cinq ans, pour une exploitation comprise entre le 1^{er} avril et le 31 octobre de chaque exercice et, par exception, à partir du 8 juillet pour le premier des cinq exercices. Le montant de la redevance est composé d'une part fixe d'un montant de 2 500 euros hors taxe pour le premier exercice, puis de 4 500 euros pour les exercices suivants et d'une part variable en fonction de l'activité. Le montant de la redevance fixe sera actualisé annuellement. »

Monsieur Bertrand COISNE : Et la part variable est en indexation sur le chiffre d'affaires ? Quel pourcentage du chiffre d'affaires ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je regarde la convention.

Monsieur David BANK : On vous envoie la décision et la convention.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous donne tout.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, mais je ne suis pas le seul. Je pense que mes collègues sont très intéressés de savoir.

Monsieur Yvon BOURREL : Ceux qui le demanderont.

Monsieur Bertrand COISNE : Je ne suis pas le mandataire de tout le monde, c'est vrai.

Monsieur Yvon BOURREL : Responsabilité, contrôle, cadre financier. La redevance comprend une part fixe et une part variable fixée à hauteur de 5 % du résultat net issu du compte de résultat de chaque exercice, et ce à partir d'un seuil de 20 000 euros de bénéfice.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Et l'activité, c'est le karting, c'est ça ?

Monsieur Yvon BOURREL : Quad électrique.

Monsieur Bertrand COISNE : Le quad électrique sur la place Cassan ?

Monsieur Yvon BOURREL : C'est ça, sur l'avant-port.

Monsieur Bertrand COISNE : Pardon ?

Monsieur Yvon BOURREL : Sur l'avant-port.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci.

2. MANDAT SPECIAL : DEPLACEMENT A BOVES A L'OCCASION DE LA COMMEMORATION DES EVENEMENTS DU 19 SEPTEMBRE 1943 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie. Nous commençons avec le point numéro 2. Il s'agit d'un mandat spécial : déplacement à Boves à l'occasion de la commémoration des événements du 19 septembre 1943. Une délégation se rendra à Boves en Italie du 23 au 24 septembre prochain suite à l'invitation de notre ville jumelle à participer aux cérémonies de commémoration des tragiques événements du 19 septembre 1943. Le remboursement des frais engagés se fera sur la base des frais réels et les crédits sont inscrits au budget de la commune. Je demande aux membres du conseil municipal, Madame CRAMPAGNE m'accompagnera, peut-être Monsieur DALBARD. Pour une fois, il nous arrive parfois d'avoir un petit peu de retard à l'allumage. C'est une commémoration à laquelle nous sommes biennuellement conviés au mois d'avril et au mois de septembre. Nous n'avons pas pu y aller au mois d'avril. Je vous demande l'autorisation d'y aller au mois de septembre. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. APPROBATION DE LA CESSION A TITRE ONEREUX DES ANCIENS LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE, PLACE MENDES FRANCE – PARCELLES CL 285 ET CL 532 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point 3 est relatif à l'approbation de la cession à titre onéreux des anciens locaux de la Police municipale. Vous vous souvenez que nous avons acté en conseil municipal que l'administration de nouveaux locaux, comme les locaux Prévert, serait en parallèle accompagnée par une session des locaux dont nous n'avons plus l'usage. Notamment ayant choisi de déménager, en quelque sorte, de déplacer le Centre de protection urbain avec le poste de Police, nous avons procédé l'année dernière en conseil municipal, le 10 octobre 2022, à la désaffectation de cette destination de ces locaux et avons pris la décision de les vendre. Nous avons pour cela dû, comme la loi l'exige et comme c'est bien normal, passer par l'estimation des domaines, qui est arrivée récemment. L'estimation des domaines définit la valeur immobilière à hauteur de 310 000 euros. Et aujourd'hui, nous avons Monsieur VERLAGUET, représentant de la société Pierre Immobilier, qui propose une offre d'acquisition au prix de cession globale de 315 200 euros. Il y a eu une mise en concurrence qui a été effectuée par l'Agence Dejean avec la volonté d'affecter ces locaux à des activités commerciales ou des activités qui ne sont pas de nature à concurrencer de manière dramatique ou drastique les activités locales. Donc, Monsieur VERLAGUET est celui qui a fait la meilleure offre, d'autant qu'il propose également dans sa dernière proposition d'affecter environ 100 000 euros pour relooker le bâtiment en dehors de la fonctionnalité qu'il lui dédiera. En principe, il devrait le diviser en trois lots où on pourra avoir du commerce ou de l'activité de bureau. Je ne sais pas. Ce n'est pas encore tout à fait défini, cela lui appartient. Donc, la cession interviendrait sans condition suspensive d'obtention d'un financement immobilier puisqu'il a les fonds, avec les conditions suspensives suivantes : intégration d'une clause suspensive de substitution — c'est-à-dire que ça peut ne pas être lui, ça peut être sa société qui achète — les biens sont libres de toute occupation, ils ne sont grevés d'aucune servitude et les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur. Je vous demande donc d'approuver cette cession au prix de 315 200 euros. Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Oui, deux points là-dessus. Un rappel, puisque la mémoire humaine est faillible, sur le fait qu'on aurait pu réaménager le centre-ville parce que ce local n'est quand même pas, malgré un relooking, une réussite architecturale particulière. On aurait pu en profiter pour refaire un centre-ville arboré, avec des arbres, etc. Bref, on a le droit de rêver. C'est propre du politique à certains moments. Le deuxième point : j'attendais aujourd'hui qu'on nous dise exactement ce que le preneur souhaitait faire en termes d'activités à l'intérieur. Je n'entends pas de destination précise et ça me gêne parce qu'on a suffisamment d'enjeux ici pour que ça vaille le coup qu'on sache exactement ce qui va se passer dans ce local très central et très bien placé.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes restés sur la définition de locaux commerciaux d'animation de centre-ville. On ne va pas y faire autre chose que cela. Et l'objet de la délibération, je vous le rappelle, c'est la vente du bien. Mais il est tout à fait normal de s'interroger sur la destination qu'envisage d'en faire le futur acquéreur, bien entendu. Monsieur VERLAGUET est quelqu'un que nous connaissons, qui est Melgorien et avec qui des discussions ont eu lieu, relatives justement à l'affectation de ce bien. Ce n'est pas parce qu'on le connaît qu'il va faire ce qu'on lui demande. En tout cas, nous pensons qu'il ne fera pas ce qu'on ne veut pas, c'est-à-dire des activités qui ne sont pas de nature à animer le centre-ville. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Ma remarque concerne la vente de ces deux biens, donc délibérations 3 et 4. Je vais dire, c'est dommage, un rendez-vous raté. Je prends l'exemple inverse de la délibération numéro 10 qu'on avait eue lors du dernier conseil, où on était d'accord sur le fond — en l'occurrence, c'était la construction d'un gymnase — mais on ne se retrouvait pas sur la forme, sur les questions de concertation. Là, sur cette délibération, les deux d'ailleurs, 3 et 4, sur la vente des biens, c'est l'inverse. On est d'accord sur la forme. Sans surprise, il y aura un vote favorable. Il n'y a pas de souci sur ce processus d'attribution. Par contre, sur le fond, et ça rejoint un petit peu la remarque de mon collègue, c'est dommage, on n'a pas de visée. On est toujours dans cette cohérence, quelle vision on veut donner à la commune, et on va se priver de leviers, où ce sont des biens de la commune qui auraient pu servir à destination toute autre. Là aussi, la concertation pourrait être ouverte pour voir ce qu'on en fait. Vous faites le choix de les vendre pour réintégrer un budget. J'allais dire, c'est votre droit le plus légitime. Comprenez ma position, je ne sais pas celle de mes collègues, mais en tout cas c'est dommage de regretter uniquement cette vente de biens pour une réintégration uniquement budgétaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce point de vue est respectable. Quand j'achète une nouvelle voiture, je me débarrasse de la précédente, sauf si j'ai un usage spécifique. Nous n'avons pas voulu donner à la commune, conférer à la commune, le rôle d'un gestionnaire de patrimoine qui n'est pas le sien. Je puis vous dire que la gestion par la communauté d'agglomération des locaux de l'ESMA nous a joué plus d'un tour et si on avait pu s'en dispenser, on aurait allégé les encours financiers auxquels on a été obligés de souscrire, puisqu'on a perdu en 2012-2013, on a eu une ardoise de 1,2 million d'euros. Je ne dirais pas que systématiquement, les preneurs sont des gens malhonnêtes. Je dis que la commune, à mon sens, je peux me tromper, mais en tout cas c'est ma vision, n'a pas vocation à gérer un patrimoine immobilier dont elle n'a pas systématiquement l'usage. Nous avons un poste de Police qui a fonctionné pendant des années et qui était initialement à la place des services techniques, de l'accueil de la mairie. On avait la Caisse d'épargne qui était à l'endroit des services. La Caisse d'épargne a vendu. J'allais dire, c'est un jeu de chaises musicales, et peut-être que dans quelques années, un autre poste de Police beaucoup plus grand parce que la ville aura peut-être cru dans 10, 20 ou 30 ans, je ne sais, il y aura un parcours résidentiel également des établissements. Mais je respecte votre remarque. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste une réponse rapide. Je peux comprendre la démarche politique qui est la vôtre. Je dis simplement que si on prend l'exemple, par exemple, ça date d'il y a quelques années, mais les locaux techniques qui ont été déplacés et l'emplacement a été vendu, on aurait pu à l'époque envisager, c'était complètement intégré à l'intérieur du paysage urbain, de faire des parkings à étages, pourquoi pas. Cette

question aurait pu se poser. Là, évidemment, le sujet n'est pas le même. Mais je vous donne un exemple de choses où on pourrait, dans la concertation, avoir la prospective sur la vie de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est la différence quand on est dans la gestion et quand on n'est pas loin de la gestion, où il faut faire des choix qui sont des choix cruels parfois. Sachez, Monsieur CHAZOT, que l'emplacement où est la future maison seigneuriale était un emplacement réservé par la commune depuis des années. Il y a plusieurs mandats, nous avons désaffecté ce bien de cet emplacement réservé parce que la commune, qui aurait aimé faire un espace vert ou des parkings, n'avait pas les moyens de consacrer plusieurs millions d'euros à cela. C'était un choix, il est ce qu'il est. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Je m'abstiendrai sur cette vente parce que je pense qu'il aurait été plus judicieux d'agrandir cette place et de détruire ce bâtiment. À moyen et long terme, je pense que ça aurait été plus profitable pour la commune, plutôt qu'une vente qui est un gain financier direct, mais qui finalement nous fait perdre l'opportunité d'agrandir cette place qui, dans l'architecture de la ville, aurait été pertinente. Je rebondis sur la question du devenir des activités économiques dans ce bâtiment. Vous dites qu'il est prévu des activités qui vont justement dynamiser le centre-ville. Il faut faire attention, il y a certains commerces qui dynamisent mal, un peu trop et trop mal, et il est difficile de lutter contre. Donc, je pense qu'il faut faire attention.

Monsieur Yvon BOURREL : Je ne peux pas en dire plus, mais j'espère que vous serez satisfait de l'affectation des futurs locaux. Nous passons au vote ? Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Moi, je vais voter contre parce que je pense qu'on a vraiment besoin d'avoir une politique de la ville, une politique de la dynamique du commerce local. C'est un peu l'esprit de ce qu'ont dit mes collègues. C'est-à-dire que si on veut avoir la maîtrise de ce qui se fait dedans, si on veut savoir quel genre de commerces, quel genre d'activités il peut y avoir, il faut qu'on reste propriétaire. C'est le seul moyen d'avoir un contrôle. Quand vous dites que la commune n'a pas vocation à gérer un patrimoine, ce n'est pas vrai. La commune peut très bien gérer un patrimoine, et notamment un patrimoine commercial. C'est ce que font toutes les communes qui ont des difficultés à dynamiser leur centre-ville. Notre centre-ville est vivant, mais on a besoin d'y faire attention, de faire attention aux types d'activités qui s'installent. Et là, à part de dire que ce ne sera pas des logements, on n'aura pas vraiment de pouvoir de contrôle. On avait l'opportunité d'avoir des locaux au centre-ville. Notre rôle aurait été de le garder et de savoir ce qu'on y met dedans, en concertation avec les autres commerçants du centre-ville et de ce secteur. Je pense que c'est ça une politique de ville, une politique de dynamique de commerces de centre-ville. Je trouve donc très regrettable qu'on le vende. De toute façon, personne ne s'enrichit en vendant son patrimoine. Ça fait un peu de trésorerie, mais c'est tout.

Monsieur Yvon BOURREL : Ça n'est pas le but, Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Ça fait un peu de trésorerie, mais c'est tout.

Monsieur Yvon BOURREL : Même pas. C'est plutôt une dispense de charges d'un bien dont on n'a plus l'usage puisqu'il a été désaffecté...

Monsieur Daniel BOURGUET : Un commerce, ça se loue.

Monsieur Yvon BOURREL : ... que la recherche d'une recette de 300 000 euros dans un budget. Ce n'est pas significatif.

Monsieur Daniel BOURGUET : C'est ça. C'est dommage parce qu'on avait là la possibilité d'aider peut-être des activités qui auraient besoin d'avoir des locaux peut-être moins chers que le marché privé, etc. On a besoin

d'activités nouvelles et d'activités d'un autre type dans notre centre-ville, qui ne sont pas forcément rentables les deux premières années, par exemple, des choses comme ça. La commune, quand elle reste propriétaire d'un local, elle peut engager une vraie politique de dynamique de son centre-ville.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. C'est votre point de vue. Monsieur COISNE.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est vrai que ce n'est pas significatif, le montant attendu de la vente.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est l'estimation des domaines.

Monsieur Bertrand COISNE : Voilà, c'est ça. J'ai un peu regardé l'estimation des domaines et comment font les domaines pour évaluer un bien. Vous savez comme moi, ils prennent des références. Là, il y a cinq références. Ils vont évoquer les cinq références pour des activités soit professionnelles, soit commerciales. Or, ce qui était quand même un peu étonnant de la part des services des domaines, et ça dépend de ce qu'on leur a dit et de la vocation des locaux, mais il semble qu'ils aient pris comme référence les transactions qui se sont faites pour des locaux professionnels. Évidemment, quand on regarde les références entre les locaux professionnels et les locaux commerciaux, excusez du peu, mais ça va 2 500 euros pour les locaux professionnels par mètre carré, et pour un local commercial, c'est 3 000 euros du mètre carré. Donc, l'estimation qui a été faite repose sur une vocation qui a été intégrée. Peut-être que les renseignements qu'on a donnés n'étaient pas assez explicites. Ils ont estimé le bien comme étant à vocation de local professionnel. Or, s'il s'agit bien d'un local commercial, ce que tout le monde ici a entendu, ce n'est pas 300 000 euros qu'il faut. J'ai fait le calcul, puisque comme la référence est de 2019, vous mettez 3 % d'inflation par an et vous enlevez les frais d'agents, etc., on arrive à un montant de 770 000 euros, excusez du peu. Peut-être que quand vous avez fait la consultation, vous n'avez pas eu de personne qui aurait pu offrir cette chose. Mais le problème est qu'on va faire une transaction non pas avec un commerçant, mais avec un promoteur qui, après, va prendre ce qu'il peut et va louer les locaux au prix fort, surtout si ce sont des locaux commerciaux. Dans cette affaire, si on persiste à vendre les locaux, on pourrait peut-être négocier à la hausse puisque ce n'est pas normal que la plus-value, la valeur ajoutée, ce soit le promoteur qui la fasse sur le dos du patrimoine communal. Et là-dessus, franchement, peut-être que vous n'avez pas eu de propositions suffisantes, mais est-ce que vous avez eu des commerçants qui ont fait des propositions ? Parce que, pour rebondir sur ce que dit Monsieur BOURGUET, on peut très bien garder la propriété et on met en location. On fait un appel à projets en concertation avec la chalandise, le merchandising voisin pour être en cohérence avec ce qui se fait, et obtenir des offres de location. Sachant que les commerçants feront eux-mêmes les travaux. Pour ça, il faut refaire le plafond, le faux plafond, l'entrée, le design, etc.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur COISNE, je vous rassure, si tant est que je puisse percevoir une inquiétude dans vos propos, il y a eu une cinquantaine de visites. Et les locaux tels qu'ils sont ne sont pas des locaux prêts à l'emploi. Il y a pas mal de travaux à faire. Je suis légaliste, si les services des domaines nous avaient donné un prix deux fois supérieur, on ne l'aurait pas vendu. D'abord, je ne l'aurais pas fait, je ne l'aurais pas proposé.

Monsieur Bertrand COISNE : Mais pourquoi ont-ils écarté ? La référence était vraiment propre à des locaux commerciaux.

Monsieur Yvon BOURREL : Il faut leur demander.

Monsieur Bertrand COISNE : Moi, vous me donnez les documents, je les lis, et s'il y a une incohérence, je pose des questions. Donc, peut-être que cette référence-là porte sur des choses qui n'ont rien à voir, mais en tout cas, ça a été balayé d'un revers de la main. Je ne peux pas le lire ici... ça m'interpelle, et c'est normal, surtout quand on a une démarche de liquider du patrimoine situé dans un emplacement pareil, avec cette place Mendès France. C'est comme l'îlot Prévert, c'est pareil, on l'a vendu, on a obéré toute la pression que pouvait avoir la commune sur la jouissance d'un domaine public. Une place, c'est du domaine public, ce n'est pas... Voilà, c'est

la remarque que je voulais faire, qui va justifier notre vote d'opposition sur ce projet. Et j'ajouterais une chose, c'est qu'on a un souci quand même sur la parcelle — parce que vous avez l'amabilité de me donner le plan d'assiette de la parcelle —, il va y avoir un découpage puisque vous n'allez pas vendre, j'imagine, avec les locaux, la place Mendès France, vous allez en vendre une partie. Et cette partie, je vois qu'elle fait 116 mètres carrés et elle ne couvre pas tous les locaux, c'est-à-dire qu'il y a une partie, la rotonde, qui est en dehors de la parcelle qui est vendue. C'est quoi le statut de cette rotonde ? Elle va être démolie ? Ça reste dans le domaine communal ? Ce n'est pas très cohérent. C'est une remarque que je fais aussi, sachant, encore une fois, que vendre un terrain qui, dans 20 ou 30 ans, ce bâtiment va être réintégré dans l'aménagement d'une place qui sera peut-être plus ambitieuse. Voilà, ce sont les remarques que je voulais faire et qui surenchérisent les remarques précédentes qui justifieront notre position à ce sujet.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Levez la main. Six. Qui s'abstient ? Un. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 25 voix pour, 6 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – F.DENAT) et 1 abstention (G.PARMENTIER)

4. APPROBATION DE LA CESSION A TITRE ONEREUX DU LOGEMENT FONCTION DE L'ÉCOLE JOUISSE D'ARBAUD A CARNON – PARCELLES EN 152 ET EN 154 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Je réitère le principe avec le point quatre, avec le logement de fonction de l'école Jouissé D'Arbaud à Carnon, qui développe une surface utile de 98 mètres carrés sur une parcelle de 542 mètres carrés, que nous avons visité et qui a été estimé par les domaines à hauteur de 440 000 euros, avec une note estimée par nos services à plus de 100 000 euros de remise en état. On a un repreneur, Monsieur Thomas Desbonnets et Madame Marion Brunhes, à 425 000 euros. Je vous propose les mêmes dispositions que celles que nous avons initialement adoptées avec le précédent point, en sachant que ce logement était un logement de fonction, que le statut des personnels enseignants, aujourd'hui, fait qu'il n'y a plus de logement de fonction — nous l'avions un temps avec les enseignants au tout début de la mandature, en 2001. La directrice, Madame BASTERGUE (MALZAC maintenant), avait demandé à faire des travaux et nous avons conforté la présence de l'enseignant dans les locaux.

Et aujourd'hui, dès lors que l'enseignant ne peut plus occuper ces locaux, que ces locaux nécessitent de gros travaux de requalification et que nous ne voulons pas y voir s'y développer une opération immobilière, mais plutôt le maintien d'un logement où une famille avec des enfants serait preneuse. Je vous demande d'approuver la cession à titre onéreux de l'ex-logement de fonction de l'école Joseph D'Arbaud, situé avenue Solignac, sur les parcelles cadastrées EN 152 et EN 154, à Monsieur Thomas Desbonnet et Madame Marion Brunhes, qui sont Palavasiens, au montant de cession global de 425 000 euros. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Si le prix de vente est effectivement dans l'estimation des domaines, je trouve étonnant que sur un bien qui est assez prisé sur le marché aujourd'hui, il parte en deçà de l'estimation — un petit peu en dessous, mais en dessous quand même. J'aurais pensé que dans le contexte actuel, il serait parti un peu plus haut.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous n'avons pas eu beaucoup de visites. Je réponds comme j'ai répondu à Monsieur COISNE tout à l'heure : quand vous avez des preneurs qui font monter l'enchère, on peut se montrer un peu plus exigeant dans les prétentions de vente, ce qui n'est pas le cas. On a eu une proposition de promoteur.

Monsieur David BANK : Et c'est tout. Mais il y a eu 60 visites.

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a eu 60 visites et deux propositions. Et l'affaire court depuis plusieurs semaines, ça ne s'est pas fait en 15 jours. La situation ne milite pas pour une valorisation patrimoniale telle qu'on peut la connaître en d'autres lieux de Carnon. Je vous invite à passer au vote. Qui est contre ? Madame GRES.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Je réitère la demande que j'ai formulée lors du dernier conseil municipal. Je vous ai posé la question : pourquoi ne gardons-nous pas ce local — tout ou une partie — pour faire un logement d'urgence ? C'est un problème qui est très important et crucial sur Carnon, nous n'en avons pas, vous le savez bien sûr. On pourrait faire un logement d'urgence et peut-être des logements saisonniers qui manquent également cruellement à Carnon. Pourquoi n'orienté-t-on pas cette démarche de ce côté-là ?

Monsieur Yvon BOURREL : Le logement d'urgence est prévu dans un autre cadre par le CCAS, vous le savez très bien puisque vous siégez au conseil d'administration.

Simone GRES-BLAZIN : Oui, mais il y a un moment que...

Monsieur Yvon BOURREL : On le fera. Je me tourne vers notre référent, Laurent PRADEILLE, que j'invite à commenter.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Il faut rappeler à l'assemblée que les logements d'urgence ainsi que les logements saisonniers sont de la compétence de l'Agglomération. C'est la compétence de l'Agglomération qui subventionne à hauteur de 5 000 euros par logement. Ça nous donne un ordre de grandeur de 5 000 euros, 400 000 euros à la vente. Ça permet de voir ce qui est faisable et pas faisable. Le CCAS, hors compétence, a envisagé de faire un logement d'urgence. Mais un logement d'urgence a une enveloppe — que Madame GRES connaît puisqu'elle est administratrice du CCAS — très raisonnable qui est de l'ordre de 200 000-250 000 euros. On n'est pas dans les 400 000. On va pouvoir faire un logement d'urgence, mais celui-là n'est pas une opportunité, puisqu'il ne correspondra pas en termes de taille, et surtout en termes de budget, à ce que recherche le CCAS. On connaît le CCAS, on connaît son budget, on sait qu'il est géré raisonnablement. 400 000 euros plus les travaux, ce serait au-delà des moyens qu'on peut mettre au CCAS actuellement.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous avais déjà répondu, Madame GRES, mais vous avez de la suite dans les idées, vous avez reposé la question.

Madame Simone GRES-BLAZIN : L'autre fois, vous m'avez dit : « On en parlera. » Je pensais qu'on en aurait parlé la semaine dernière lors du conseil d'administration. On ne l'a pas fait, c'est pour ça que j'ai réitéré ma demande.

Monsieur Yvon BOURREL : Vous pouviez me poser la question au conseil d'administration. On avait le temps en plus.

Madame Simone GRES-BLAZIN : Oui, c'est vrai.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au vote. Qui est contre ? Six. Qui s'abstient ? Un. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 25 voix pour, 6 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – F.DENAT) et 1 abstention (PM.CHAZOT)

5. PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS – MOTTE FEODALE/CHATEAU DES COMTES EVEQUES – ACCORD DE LA COMMUNE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point cinq concerne l'urbanisme avec le périmètre limité des abords de la Motte féodale et du Château des Comtes-Évêques de Melgueil. Vous le savez, jusqu'à présent, nous avons un périmètre de protection rapprochée qui était de 500 mètres. Nous avons un plan que je demande à voir apparaître à l'écran, s'il vous plaît. Le plan parlera plus que n'importe quel commentaire. Nous avons un périmètre de covisibilité déterminé à la fois par le périmètre immédiat du Château des Comtes-Évêques de Melgueil qui est en vert, en sombre, et le périmètre de la Motte qui définissait, au regard des Bâtiments de France, des ABF, un périmètre avec un rayon de protection de 500 mètres. Il s'avère qu'en 2016, la loi relative à la liberté de la création et à l'architecture du patrimoine, LCAP, a créé une alternative qui s'appelle « les périmètres délimités des abords ». Les périmètres délimités des abords permettent de manière plus fine, au lieu de s'en tenir à une vision mathématique, de voir dans la géographie et dans la toponymie des lieux et des bâtiments quel est le périmètre de protection que le conseil municipal souhaite voir inscrit dans son Plan local d'urbanisme, de sorte que la vision des Bâtiments de France s'applique dans ce périmètre qui peut être défini par une curiosité historique avec quelques excroissances, comme on peut le voir, notamment du côté sud ou un peu à l'est, plutôt que par une entrée vraiment très arbitraire de 500 mètres. Ces périmètres des abords ont été soumis à l'avis du conseil municipal, qui s'est prononcé favorablement par délibération du 27 juin 2022. Le projet a été soumis ensuite à une enquête publique organisée par Monsieur le préfet, une enquête qui s'est déroulée du 2 au 23 mai dernier pendant 22 jours consécutifs, et nous relevons l'absence totale d'observations de la part des administrés. Monsieur le Commissaire enquêteur ne produit aucune remarque, donc je vous demande de délivrer un accord au projet de périmètre des abords de l'ancien Château des Comtes-Évêques et de l'ancienne Motte féodale, proposé par la commune de Mauguio à l'architecte des Bâtiments de France. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Cela fait écho à une discussion qu'on avait eue en commission, notamment sur la densification de la ville, et la crainte que j'avais émise lors de cette commission, c'était justement d'accélérer une densification qu'on constate ces dernières années sur la commune. Vous nous aviez indiqué que ça n'avait pas cette vocation-là, mais que ça avait une vocation, précisément, de simplification administrative. Je voudrais simplement aujourd'hui, devant ce conseil, que vous nous confirmiez la position officielle de la commune, qui n'est pas forcément d'aller dans une densification extrême et accentuée de la commune. Quelle est votre vision par rapport à ça ? Et est-ce que cette délimitation s'inscrit bien uniquement dans une simplification administrative ? Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Cette délimitation, à mon sens, complique davantage les velléités qui seraient celles de densifier à outrance, puisqu'elle va s'accompagner d'un registre de préconisations ou d'interdictions, ou de respect de certaines règles d'urbanisme qui vont s'ajouter au PLU existant. C'est plus une manière de protéger le centre-ville que d'aller vers une aggravation d'une densité qui ne serait pas souhaitable.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est exact, mais vous voyez à l'écran ce qui est présenté et les documents annexes. C'est vrai pour la zone qu'on appellera l'hypercentre, mais l'ancienne zone, le périmètre en cercle qu'on voit actuellement à l'écran, va sortir de cette zone. Donc oui, ça va renforcer l'hypercentre, mais ça va libérer l'entre-deux qui est entre le cercle et l'hypercentre, qui aujourd'hui va être dans cette nouvelle délimitation. Ma crainte est sur la bordure non négligeable qui est libérée sur la densification.

Monsieur Yvon BOURREL : Dans quelques semaines ou dans quelques mois — le plus tôt possible — quand nous arriverons à faire le PADD, c'est-à-dire que nous arriverons à inscrire une volonté de protection, en ce

sens qu'on va autoriser la densification aux endroits qui nous paraissent souhaitables et l'interdire aux endroits qui ne nous paraissent pas souhaitables. Aujourd'hui, c'est moins d'une surface que l'on parle que d'une qualité choisie de densification là où elle est possible. On rentre un petit peu dans une forme d'intelligence collective, en disant : « Là, j'ai de la place, je peux mettre un autocar. Là, je n'ai pas de place, je mets ma petite Fiat 500. » Mais ce qu'il ne faut surtout pas faire, et j'y souscris, c'est de trop densifier le cœur de ville, et le périmètre de protection rapprochée avec les ABF rendra plus prescriptive cette défiguration possible du paysage patrimonial auquel nous tenons tous et elle va la renforcer. Et elle va peut-être effectivement moins concerner l'hinterland entre le violet et le cercle, mais où les éléments patrimoniaux de référence sont assez peu nombreux. Pour autant, nous apporterons toute notre vigilance pour ne pas que la densification s'opère là où on ne le veut pas.

Monsieur Bertrand COISNE : Pour rebondir sur ce que dit notre collègue, c'est vrai que c'est une occasion pour se poser une question en dehors des nouveaux périmètres d'intervention des architectes des Bâtiments de France. Ce qui fait qu'en dehors de ce périmètre, on n'a plus personne comme architecte pour accompagner la commune et pour l'instruction des permis, qui vont venir nombreux, puisque la ville se reconstruit sur elle-même — ça pousse un petit peu partout. Et je n'ai pas l'impression, sauf si vous me démentez, mais au sein de nos services, je n'ai pas l'impression que nous ayons les compétences pour discuter avec les promoteurs sur le plan de la conception, de l'organisation des espaces, l'épannelage, les façades, etc. Comme ça se passe pour la ZAC de La Font de Mauguio, puisque vous avez un architecte-conseil qui est là pour accompagner les pétitionnaires du permis pour que leur projet s'intègre au mieux dans l'environnement. Sur le plan d'urbanisme, bien sûr, mais surtout sur le plan architectural. C'est une proposition, et ce n'est en plus pas très cher puisque vous avez des gens, comme le CAUE, avec lesquels vous pouvez passer des conventions. Et avec chaque permis qui passe, vous pouvez mobiliser des architectes dignes de ce nom qui pourront accompagner et même négocier, parce que la ville peut souvent imposer des choses, c'est difficile, le promoteur ne va pas pouvoir le faire, ce sont des négociations difficiles. L'architecte peut être un bon intermédiaire, un bon médiateur pour arriver à un consensus. C'est une sorte de conseil sans frais que je vous fais, parce que ça manque.

Monsieur Yvon BOURREL : Un conseil sans frais ?

Monsieur Bertrand COISNE : Ce n'est pas comme un avertissement.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes très vigilants avec les promoteurs, puisque depuis quelques années, nous ne leur permettons pas de vendre dans la ZAC de La Font de Mauguio au prix du marché. Ils vendent au prix que nous avons fixé, au prix plafond. Deuxièmement, aujourd'hui, nous les obligeons à une typologie de logements, dont le logement social, avec des surfaces et non pas avec un nombre. C'est-à-dire que nous voulons de vrais logements sociaux, assez grands pour accueillir des familles, donc qu'un T3 soit assez grand ou qu'un T4 soit assez grand. Quant à l'habillage, ne vous faites pas de souci, quand ça ne va pas, ils sont recalés. Nous avons, à la Font de Mauguio, un architecte qui est Richez, avec un cahier des prescriptions qui a été énoncé jusqu'en 2028. Et en cœur de ville, je peux vous dire que nous sommes très sélectifs, et quand nous travaillons les nouveaux produits comme le BRS, nous veillons justement à ce que les gens soient logés à des prix décents, et nous veillons, avec les services du CCAS, avec Monsieur PRADEILLE et la commission, à ce qu'il n'y ait pas de dérives dans les nouveaux produits qui sont proposés aux gens. Et l'esthétique fait partie de nos préoccupations. Aujourd'hui, quand on a besoin d'un avis, on a les ABF qui sont très prescripteurs dans nos cœurs de ville, et en dehors du cœur de ville, jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas trouvés en difficulté par rapport à l'agrément de tel ou tel bâtiment.

Monsieur Bertrand COISNE : Donc, vous pensez que vous avez les compétences en architecture au sein de nos services ?

Monsieur Yvon BOURREL : Nos services ont les compétences, oui.

Monsieur Bertrand COISNE : En architecture ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Mais quand nous prenons des conseils gratuits, on les prend aussi.

Monsieur Bertrand COISNE : Le CAUE n'est pas gratuit, je crois, Madame la Conseillère départementale. Ça dépend.

Monsieur Yvon BOURREL : Si, l'assistance du CAUE est gratuite.

Monsieur Bertrand COISNE : Faites un essai.

Monsieur Yvon BOURREL : Il nous arrive de consulter des services du CAUE pour certains sujets. Bien sûr. On a eu pendant des années un architecte-conseil pour la commune.

Monsieur Bertrand COISNE : Et ça n'a pas été concluant ?

Monsieur Yvon BOURREL : Non.

Monsieur Frantz DENAT : C'est juste un mot en disant simplement qu'il y a parfois une distance certaine entre le discours et la réalité. Après, je suppose que c'est un système politique. Personnellement, ce n'est pas ma manière. Le CAUE était disposé à venir travailler. Il est gratuit, je le répète. Les services, je laisse à l'employeur, le maire qui signe les contrats, l'appréciation en la matière de la « suffisance » de la qualité des services rendus en matière d'urbanisme. Tout est une question de vision et évidemment que selon le prisme, selon les indicateurs qu'on prend, on peut avoir des visions un peu différentes. Moi, je vais simplement aux résultats. Je regarde comment évoluent certaines artères de Mauguio, je regarde comment évolue aussi La Font. Je pense que c'est l'histoire avec un petit H qui donnera la suite des choses.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Je vous demande de voter cette délibération. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 30 voix pour, 2 contre (M.CHAZOT – F.DENAT) et 0 abstention.

6. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE PORTANT SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE AU TITRE DES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le rapport suivant est le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune au titre des exercices 2016 et suivants. Ce rapport vous a été communiqué. Je vais en lire la synthèse. La Chambre régionale des comptes a contrôlé la gestion de la commune de Mauguio-Carnon pour les exercices 2016 et suivants. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête interrégionale relative à la prise en compte des enjeux et risques environnementaux dans l'aménagement du littoral méditerranéen. Les enjeux de la commune, ville centre de l'intercommunalité, chef-lieu de canton, comptant environ 17 000 habitants, Mauguio-Carnon est une station balnéaire qui entend faire de tout son territoire une ville quatre saisons. La création d'une nouvelle société d'aménagement, alors que les espaces à urbaniser sont restreints par les

risques naturels, ne contribue pas à la lisibilité des interventions publiques. Deuxième point : un fonctionnement rigoureux et performant. La commune dispose de procédures industrialisées pour sécuriser la commande publique, ce qui témoigne d'une culture et d'une pratique vertueuse ayant abouti à un bon niveau de performance des achats. Des actions complémentaires sont à mener pour réduire les risques sur les régies d'avances et améliorer encore le contrôle interne. Troisième point : une situation financière saine à l'aube des investissements Carnon 2030. La commune a fait le choix ancien d'assurer l'essentiel des services en régie. Cette option la rend plus rapidement vulnérable au renchérissement de l'énergie, du point d'indice de la fonction publique et à l'inflation en général. Elle sera amenée à réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement dont elle conserve la maîtrise. L'épargne nette a décliné sur la période, mais les investissements ont été essentiellement financés par les ressources internes. Le faible niveau de surendettement place la commune en situation solide à l'aube des opérations d'aménagement Mauguio-Carnon 2030. Quatrième point : la commune impliquée dans les instances de défense du trait de côte. Commune coupée dans la longueur par un étang source d'inondation et bordée par la mer dont le niveau s'élève, Mauguio-Carnon a engagé très tôt des actions pour lutter contre l'érosion et préserver le trait de côte avec les communes de la baie d'Aigues-Mortes, également concernées. La préservation des espaces naturels de ses attraits touristiques la conduit à chercher de nouvelles modalités d'association des usagers aux coûts de préservation du littoral. Les revenus tirés des concessions de plage pourraient notamment être indexés aux résultats des exploitants. Voilà globalement la synthèse que j'ai lue mot pour mot, avec ensuite les recommandations. Il y a cinq recommandations classées dans l'ordre de citation dans le rapport. La première : instaurer un suivi annuel de chaque convention conclue sur la base des rapports annuels d'activité transmis par chaque exploitant. La deuxième : présenter chaque année à l'État le rapport détaillé prévu à l'article R2124-29 du Code général de la propriété des personnes publiques. La troisième : adopter une stratégie d'aménagement du territoire de la commune qui intègre l'adaptation au changement climatique, puis la décliner en plan d'action dans les documents d'urbanisme réglementaire, les projets publics d'aménagement, la politique de mobilité et la préparation stratégique, en veillant à l'information des habitants de Carnon. Quatre : assurer un suivi des opérations d'investissement afin d'améliorer le taux d'exécution du budget en section d'investissement. Cinq : consolider tous les projets d'investissement pour la défense du trait de côte avec ceux du renouvellement du patrimoine municipal et du projet Carnon 2030. Voilà les recommandations. Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. J'aborderai deux points. Le premier concerne le niveau d'investissement de la commune par rapport au budget affiché. Les remarques de la CRC vont dans le sens de ce que je dénonce ici depuis mon élection en 2020. C'est que vous êtes insincère sur le budget investissement de la commune. Et page 52, la CRC écrit que « la budgétisation des opérations nouvelles et de leur programmation met en évidence une surestimation du niveau de l'équilibre du budget investissement affiché », et comme c'est quelque chose qui est récurrent chaque année, c'est une insincérité budgétaire et je trouve que c'est dommage. Effectivement, la commune a quand même des ressources importantes parce qu'elle a une sociologie particulière. C'est une commune touristique, c'est une commune avec beaucoup de familles qui payent des impôts, et on a les moyens d'avoir des investissements à la hauteur de notre strate. Et ces investissements, on ne les retrouve pas, c'est ce que je dénonce depuis maintenant trois ans. Mon deuxième point, c'est que je trouve que ce rapport de la CRC a été écrit avec un angle assez politique. C'est un peu comme si Philippulus de Tintin et l'Étoile mystérieuse tenait le stylo et annonçait la fin du monde à chaque page. Je ne partage pas l'écolo-catastrophisme d'une grosse partie de ce rapport. J'entends et je constate, comme tout le monde bien sûr, que le réchauffement de la mer Méditerranée induit sûrement des difficultés futures quant à l'élévation du niveau de la mer, mais il n'y a pas un catastrophisme pour autant à avoir. Du sable sur le trait de côte, il en manque à Carnon, mais il y en a plus ailleurs. Et au large de l'Espiguette, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de sable qui s'accumule. Peut-être que c'est une partie du sable qui aurait dû s'échouer sur Carnon. Et je pense qu'au niveau du SIVOM de la baie d'Aigues-Mortes, il y a quelque chose à faire, parce qu'encore une fois, pourquoi Le Grau du Roi aurait tout le sable de la baie d'Aigues-Mortes et les autres stations balnéaires verraient leur trait de côte reculer en permanence ? Je pense qu'une action, peut-être même carrément de l'Agglomération du pays de L'Or, qui sont les trois communes concernées par l'érosion du trait de côte, pourrait aller dans ce sens. Voilà mes observations, Monsieur le Maire.

Madame Caroline FAVIER : Je vais vous répondre sur la première question sur l'aspect financier. Une insincérité budgétaire serait effectivement si nous mettions au budget des projets sans souhaiter les réaliser. Ce n'est pas du tout ce que nous faisons puisqu'il a été dressé — et il est utilisé depuis le début que nous sommes élus sur les deux mandats — le fameux PPI. Et sur ce PPI, le plan pluriannuel d'investissement, figurent bien les différents projets que nous avons prévus et surtout que nous souhaitons réaliser. Les outils financiers sont réellement mis en place. Vous les connaissez puisqu'ils vous sont exposés régulièrement, et le budget est mis en place en fonction des projets que nous avons pour politique et pour volonté de réaliser. Il y a aussi comme autre outil les ACP, c'est-à-dire les autorisations de paiement et de crédit. Tous ces outils vous sont présentés régulièrement. La difficulté que connaît la commune, c'est la réalisation, c'est-à-dire en temps qui était prévu dès le départ. C'est-à-dire que nous avons, et vous le savez, des problèmes de recrutement, des difficultés et du retard sur la réalisation des projets. Le budget est sincère dans le sens où tout ce qui a été mis en place, budgété à partir du budget primitif, est bien prévu à hauteur des réalisations que nous comptons réaliser. Ces projets seront réalisés. Il y a des glissements budgétaires qui sont réalisés, quelquefois plus en retard, mais la finalité sera bien l'utilisation de ces budgets prévus pour les projets qui ont été planifiés dans notre PPI.

Monsieur Yvon BOURREL : Pour ce qui concerne les mouvements naturels, Monsieur PARMENTIER, l'accrétion des masses sableuses à la flèche de l'Espiguette ne se décrète pas. C'est un phénomène naturel qui fait qu'il y a un système érosif qui opère au niveau de Carnon, puisqu'on a été obligé d'implanter les paillotes à des endroits différents. Lors de la renaturation de Lido, nous avons opéré ce qui s'appelle « le recul stratégique » et enlevé la route. Ce ne sont pas les hommes qui ont œuvré, c'est la nature qui a été livrée à elle-même, et aujourd'hui, nous travaillons, dans la quatrième et dernière recommandation, avec la protection d'une transition entre la zone dense et la zone habitée, que nous voulons protéger. C'est vrai qu'il y a des scénarios qui versent dans le catastrophisme. Néanmoins, on sait qu'on s'en rapproche. On sait qu'à terme, certainement pas pour le court terme, les prévisions montrent que dans quelques dizaines d'années, je ne suis pas devin, on va effectivement avoir des zones qui seront submergées. Nos voisins palavasiens et certains Grand-Mottois — mais Palavas plus que Carnon — sont en zones vraiment très exposées dans les simulations qui sont faites par les logiciels du BRGM et toutes les personnes qui s'occupent de cela. Nous accompagnons les phénomènes érosifs avec la sagesse de ceux qui ne doivent pas construire là où la nature veut prendre sa place, et en essayant d'accompagner lors des plans de prévention des risques d'inondation. Nous avons fait deux réunions : une réunion à Mauguio, une réunion à Carnon. Malheureusement, les gens ne sont aujourd'hui pas alertés de manière naturelle. Les seules personnes qui s'y intéressent sont celles qui veulent vendre un bien ou acheter un bien. Les autres personnes ne sont pas venues. Ça ne veut pas dire qu'elles s'en désintéressent, mais c'est vrai que c'est un sujet où on parle plus du négatif quand c'est évoqué par les autres qu'on ne prend une part active à des mesures que l'on peut ensemble élaborer, et nous y travaillerons également dans le PLU et dans le PADD, parce qu'effectivement les recommandations de la Chambre régionale des comptes sont à prendre très au sérieux. Sans verser dans le catastrophisme, personne ne peut être dans le déni que le niveau monte. On va peut-être laisser la parole à d'autres personnes, Monsieur PARMENTIER, si vous le voulez bien, quitte à revenir sur le sujet. Madame PELLETIER.

Madame Marianne PELLETIER : Merci. Mon intervention est liée à ce sujet et elle sera différente de celle de Monsieur PARMENTIER, vous vous en doutez. J'ai réécouté, grâce aux enregistrements que nous faisons, nos échanges du 14 décembre 2020 où on présentait le rapport d'orientation budgétaire 2021. C'était le débat d'orientation budgétaire, et j'étais intervenue pour dire que nous trouvions que dans le projet Carnon 2030, il n'y avait pas assez de prise en charge du réchauffement climatique, qu'on ne voyait pas dans le projet, dans les actions énoncées. Et vous m'aviez répondu des choses qui étaient un peu à côté, vous m'aviez dit qu'on faisait des efforts, les mobilités douces, qu'on éteignait l'éclairage, qu'on travaillait sur les économies d'énergie, que (POA) remplaçait des véhicules fonctionnant avec de l'énergie fossile avec des véhicules verts, etc. Et j'avais insisté en disant : « On vous parle de Carnon 2030. » Je n'ai pas du tout trouvé que c'était du catastrophisme, j'ai dit : « Tiens, la Chambre régionale des comptes va dans le sens dans lequel nous allons, nous, il y a longtemps déjà. » Et j'ai l'impression qu'il y a eu une évolution de votre côté puisque la Chambre régionale des comptes indique que ça aurait été peut-être bien de faire une inscription sur la liste des communes. Vous l'avez faite, on l'a votée en conseil municipal le 11 avril. Mais il y a aussi un autre point avec lequel nous sommes d'accord avec

la Chambre régionale des comptes, c'est dans la recommandation numéro trois : « en veillant à l'information des habitants de Carnon pour les conséquences ». Vous avez parlé d'une réunion à laquelle il y avait peu de personnes, d'accord, mais il ne faut pas perdre espoir et il faut continuer, à mon avis. Je pense qu'à Carnon, s'est développé, depuis le projet de stationnement, un mouvement où des gens ont envie de s'impliquer sur une prise en charge des problèmes de Carnon ; des gens qui ne me semblent pas dans la polémique systématique. Et j'espère que vous allez pouvoir saisir cette occasion et travailler avec les Carnonnais et les Melgoriens sur ce sujet qui nous concerne tous. À mon avis, ce n'est pas du catastrophisme, c'est enfin du réalisme par rapport à ces sujets qui sont compliqués. Quand on possède une maison, on n'a pas envie de se dire qu'elle va être inondée, qu'on va perdre tout son bien, qu'on n'a plus le droit de faire de modifications. Je me souviens, on en avait bien parlé au moment des élections, quand on faisait nos ateliers, on sentait que ce n'était pas un sujet très politiquement porteur.

Monsieur Yvon BOURREL : Je suis ravi de vos propos, Madame PELLETIER, que je partage avec vous. Je vous invite à regarder la désimperméabilisation des sols, notamment sur le fameux parking dont nous parlons, objet de pas mal de discussions. 8 000 mètres carrés de désimperméabilisation avec une noue paysagère qu'on n'a pas encore vue, mais qui contribue à cette désimperméabilisation et cette lutte contre les îlots de chaleur. La suppression des véhicules à la place Cassan, à l'avant-port, témoigne également d'une volonté de faire reculer l'empreinte de l'homme sur des équipements structurants, on préfère les reculer. On est bien dans cette conscience avec la mise en place, depuis 2003, du SIVOM des communes littorales de la baie d'Aigues-Mortes, avec des fortunes diverses, parce que l'approche palavasienne géomorphologique n'est pas tout à fait la même que la carnonnaise, et elle est différente de celle des Graulens. Les gagnants dans l'histoire, ce sont les Grand-Mottois, puisqu'ils reçoivent du sable et que les phénomènes érosifs ne les touchent pas. Tant mieux ! Mais cette conscience, nous la cultivons quand même depuis 20 ans. Nous n'avons pas attendu la recommandation de la Chambre des comptes de ces dernières semaines. Mais dès lors qu'elles militent pour le bon sens, je suis preneur, Madame PELLETIER, des personnes qui veulent s'inscrire justement dans la construction de la ville de demain, notamment la ville carnonnaise, où ce que nous laisserons à nos enfants et à nos petits enfants est précieux. Et j'attire votre attention sur le fait que l'urbanisation est maîtrisée, même si parfois nous essayons quand même de violentes colères de certaines personnes qui ne comprennent pas que densifier en première ligne constitue ce que la DDTM appelle une aggravation du risque et qu'à ce titre, nous refusons la délivrance de certains permis dès lors que les distances des 15 et huit mètres ne sont pas respectées. Nous y veillons, mais nous n'y arriverons pas tout seuls. Et merci aux personnes de bonne volonté de travailler à ces sujets dont je dis qu'ils ne sont pas les sujets les plus aimés par la population. J'ai beaucoup regretté... À Maugeio, c'est pareil. À Maugeio, nous avons été beaucoup plus (inaudible) qu'à Carnon en 2003, 2006, 2014. Pour autant, on avait entre trois et cinq personnes qui étaient présentes, citoyennes, autres que les services et les élus. C'est regrettable, mais cette conscience a du chemin à faire. Je ne voudrais pas qu'on le fasse le jour où on aura les pieds dans l'eau. Nous y travaillerons ensemble. Merci.

Madame Marianne PELLETIER : Merci.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Je note que les recommandations sont un peu lapidaires puisqu'il y a un petit paragraphe qui dit qu'il faudrait quand même lire le rapport complet pour pouvoir vraiment bien digérer toutes ces recommandations. En tout cas, l'impression que j'ai après avoir lu de manière exhaustive ces 73 pages, je trouve que la Chambre régionale des comptes est plutôt bienveillante. Vous avez bien travaillé sur le côté financier. Vous avez réorganisé les commissions d'appel d'offres, etc. Mais en filigrane derrière tout ça, par rapport à un nombre incalculable d'items, ce que je ressens à la lecture, c'est qu'il y a une absence totale de vision. On a l'impression que cette commune est gérée au fil de l'eau. La Chambre régionale des comptes nous dit : « Attention, il va y avoir un changement climatique ». À ce moment-là, hop, on délibère pour intégrer sur la liste des communes vulnérables. On attend que l'État nous dise ci et ça pour pouvoir faire sans anticiper sur une longueur de temps qui dépasse un mandat. C'est l'horizon PLU, c'est-à-dire 10 ans, 20 ans, voire 30 ans. Et quand on voit justement le PLU, comment on organise ça, l'absence de concertation parce qu'il n'y a pas eu de réunion de commission d'urbanisme là-dessus, donc aucune vision. On ne sait pas ce qu'on va mettre dans ce PLU compte tenu de tous les enjeux, et en particulier du réchauffement climatique. Mais il n'y a pas que ça. Quand on parle par exemple du tourisme, on s'aperçoit qu'on a une dilution des responsabilités. L'Office de tourisme

est assuré de manière autonome par la commune, alors qu'on sait — et je l'ai appris, je ne l'ai pas inventé — que l'Agglo est compétente dans l'animation du tourisme. Comment on travaille avec l'Agglo sur un sujet aussi important pour le tourisme ? Puisque Carnon n'est pas...

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur...

Monsieur Bertrand COISNE : Non, je termine. C'est presque une liste à la Prévert. Je veux montrer qu'on a un problème de vision. La vision de cette commune, et peut-être nous les premiers, parce qu'on n'est pas au fait des informations, mais quand on regarde l'animation du tourisme et le vieillissement des habitants, on sait qu'on va avoir un vieillissement de la population, on monte des actes pour dire qu'on va la rajeunir et on n'y arrive pas. Donc, ça veut dire qu'il faut changer de braquet ? La vision, c'est aussi pouvoir changer de braquet en disant : « On sait qu'on ne va pas rajeunir, c'est foutu, donc on va accompagner ». On le dit noir sur blanc et on fait partager par la population. On a parlé de non-consommation des crédits d'investissement, je ne veux pas revenir dessus, mais ça fait partie aussi d'un problème de vision. Quand, d'une année sur l'autre, on ne sait pas combien on va dépenser, même s'il y a des aléas, j'ai entendu madame FAVIER là-dessus... Le bilan annuel des exploitants des concessionnaires de plages, comme on ne demande pas les bilans d'exploitation qui nous permettraient de voir un peu le chiffre d'affaires et savoir sur quoi on pourrait augmenter (les redevances).

Monsieur Yvon BOURREL : Ils sont demandés, Monsieur.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est ce qu'on cherche.

Monsieur Yvon BOURREL : Pas systématiquement fournis, et donc il y a un rappel à l'ordre.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est la Chambre régionale des comptes qui le demande pour le moment. Si on le fait, ça procède. Si on veut avoir une vision pour avoir les recettes d'exploitation du domaine public, il faut qu'on sache tout ça. Donc ça procède également de cette vision sur le moyen terme de l'évolution de notre commune. Je pourrais dire aussi les transports. Les transports, c'est un millefeuille, il y a la Région qui est dedans, il y a l'Agglo avec le réseau de transport, et il y a le Département. Comment on fait pour gérer les lignes de transport en commun ? Parallèlement, on met la charrue avant les bœufs. C'est le millefeuille, c'est le bric et de broc du transport en commun. On se paye le luxe de mettre en paiement les stationnements. On peut payer les parkings s'il y a les transports en commun qui permettent justement d'oublier la voiture. Donc on met la charrue avant les bœufs parce qu'on n'est pas capable de mettre un peu d'ordre dans la gouvernance des transports en commun. Il n'y a pas que la commune qui est concernée, c'est une question imposée à l'Agglo aussi. Mais à un moment, il faut quand même arrêter. Mais ça, ce sont des choses qu'on voit en filigrane. Comment ? Oui, on siège. Pas à mobilité, pas personnellement. Si on nous donne les éléments, on réagit sur ce qu'on nous donne. Enfin, je n'invente rien, on est d'accord, sur les transports en commun...

Monsieur Yvon BOURREL : Les transports, Monsieur COISNE, vous aviez une tribune lors du rapport de la Chambre régionale des comptes à l'Agglomération. J'aurais préféré que l'administrateur de la compétence soit directement interpellé plutôt qu'un deuxième rideau. Mais vous pouvez continuer, vous qui avez une vision, allez-y.

Monsieur Bertrand COISNE : Non, mais je n'ai pas la vision comme vous, normalement. On pourrait l'avoir, c'est vrai, mais sur les transports en commun, je n'ai rien vu dans le rapport de la CRC là-dessus. C'est ça qui m'étonne. Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Yvon BOURREL : On ne peut pas nous reprocher ce qu'on n'a pas fait puisqu'on n'en a pas la compétence.

Monsieur Bertrand COISNE : Je vais terminer par rapport à tout ce faisceau d'indices qui nous inquiète quand même par rapport à la façon dont on gère cette commune. Parallèlement, page 65, on nous dit qu'il y a un

problème sur l'évaluation des risques. Évaluer les risques, ça fait partie des éléments nécessaires pour avoir la vision des enjeux et de ce qu'on fait, des priorités.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur COISNE, depuis 2003, vous avez écouté quand je vous ai dit qu'on a monté le syndicat des communes littorales de la baie d'Aigues-Mortes et qu'on travaille sur la recomposition du trait de côte ? Ça vous parle ? Vous ne pouvez pas dire qu'on ne s'occupe pas de la submersion marine ou des mouvements littoraux. Vous ne pouvez pas dire cela.

Monsieur Bertrand COISNE : Regardez le PLU. Qu'est-ce qu'on dit sur le PLU aujourd'hui ? On a eu une réunion là-dessus. Ce n'était pas la réunion de la commission d'urbanisme, c'était la commission ouverte à tout le monde. C'était très bien, mais on n'en a pas parlé à un seul moment.

Monsieur Yvon BOURREL : Venez et parlez-en.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, j'en ai parlé à la fin de la réunion, alors que c'est un enjeu majeur. On vous pose la question : c'est quoi les enjeux pour vous prioritaires ? On repose la question que vous avez posée l'an dernier d'ailleurs. On n'avance pas, alors que le PLU, c'est là que s'exprime justement notre vision du développement de la commune. Et c'est pareil, au niveau des risques perfectibles, il y a le renouvellement du patrimoine. Là, je note simplement que la Chambre régionale des comptes pense que ces évaluations, pour prévoir de prioriser les investissements, etc., sont peut-être perfectibles.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Chacun sa couche.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, il y en a qui en tiennent une bonne. Allez-y.

Monsieur Frantz DENAT : Celle-là, elle était un peu limite, mais ça sera mis sur le dos de l'humour... Si quelqu'un veut parler, il prend la parole. Je reviendrai sur deux choses.

Monsieur Bertrand COISNE : Je parlais juste du multi-feuille, Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez-y. On écoute Monsieur DENAT. Vous avez la parole, Frantz.

Monsieur Frantz DENAT : Merci. Je reviendrai sur un point qui est en effet le parallèle entre les deux rapports d'observations qu'on a eus et qu'il est bon de relire en même temps, celui de l'Agglo et... C'est vrai que je reviendrai sur certains points tout simplement parce que je pense que ça serait de nature à améliorer les choses. En page 12, la Chambre régionale des comptes, qui, par ailleurs, est en effet assez souple sur ses remarques, en fait une sur la SPL L'Or Aménagement, la SEM L'Or Autrement et le GIE LOA avec cette phrase : « Cette multiplication des intervenants, dont la direction et les services supports sont communs, affecte la lisibilité des interventions de chaque entité et ne facilite pas la consolidation financière des engagements et mandats qui leur sont confiés par la commune. » C'est en termes très administrativement corrects que cela est dit. Traduction : il y a un problème de cohérence et il y a un problème de pilotage, mais qui ressort aussi dans ce qui vient d'être dit autour des transports. Un petit point de rappel parce que de temps en temps, quand je le disais en d'autres temps, on me disait que tout allait bien : il y a quand même un suivi réglementaire des concessions qui n'est pas fait. C'est dommage parce que la Chambre explique en quoi ce suivi réglementaire pourrait apporter à la commune une autre vision et sans doute des recettes qu'on n'aurait pas à chercher ailleurs, et une dotation sur la provision des risques — et ça fera le point avec le point suivant — où l'optimisme peut régner. Mais quand même, il y a des obligations, donc autant qu'on les respecte. Mais je ne doute pas que vous allez le faire. Ensuite, sur la progression des aléas d'inondations, on en a déjà parlé, on en a reparlé l'autre jour à cette rencontre avec le cabinet d'urbanisme — je n'appelle pas ça une commission — où il y a une réalité, c'est que ce n'est pas en remettant du sable, vous connaissez ma position là-dessus, qu'on va arriver à arranger le trait de côte. Gilles PARMENTIER a l'air de voir ça comme du défaitisme. Moi, je pense que la plage de Carnon, il suffit de s'y

promener pour voir comment, au lieu que ça lisse comme ça, ça fait maintenant des vraies fractures sur le sable. Il est vrai de voir comment un certain nombre de matériaux qui ont été mis pour retarder le sable, même si on me dit qu'ils sont prévus pour être recouverts par le sable en y laissant le fil de fer en attendant, c'est une progression continue du sable. Je crois qu'il faut avoir à l'esprit que... On n'y sera plus, mais la menace de l'aéroport et de la plateforme aéroportuaire est une réalité. Je pense qu'on n'y sera plus, mais quand on voit le découpage de Mauguio, on parlait du périmètre protégé tout à l'heure, ça sera sans doute un périmètre protégé du PPRI avant d'être un périmètre protégé des Bâtiments de France. Après, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, ce n'est pas la peine de vous retarder.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Je rappelle que certaines des observations, historiquement, on avait eu ce débat avec la Chambre régionale des comptes sur la SEM et la SPL. Avec l'historique d'une SEM qui était l'opérateur en 1990, où elle travaillait avec Topaze et avec un opérateur où il n'y avait qu'une seule personne, Carine Eymard. Aujourd'hui, il y a 14 personnes. On s'est aperçu, et vous le savez très bien, que la SEM n'a pas les mêmes missions que la SPL. La SPL travaille pour ses adhérents. La SEM est un outil qu'on a voulu opérationnel pour recomposer et requalifier des zones d'activités économiques. Nous avons eu ce débat avec la commission. Pour autant, le GIE qui est composé avec une proratisation des personnes qui travaillent tantôt pour la SEM, tantôt pour la SPL, peut effectivement être une source de critiques. Nous faisons le pari qu'elle sera une source productive pour s'attaquer à de nouveaux chantiers, conquérir de nouvelles adhésions, comme avec la communauté du Pays de Lunel. Bientôt, ce sera la communauté du Pic Saint-Loup, vraisemblablement. Donc, nous sommes dans un outil opérationnel au service des politiques publiques. Et j'attire votre attention sur le fait que les prix qui sont pratiqués par la SPL, ce n'est pas parce que j'en suis le président, mais je tiens à rappeler que cet outil est un outil de régulation dans l'offre qui est faite, l'offre de la demande sur les marchés et que pour la première fois depuis longtemps, les prix sont encadrés grâce à cette ZAC. Après, chacun en pense ce qu'il veut, je respecte l'avis de chacun. J'observe que parfois vous la trouvez indulgente, parfois vous la trouvez pertinente. J'aurais pu vous dire que quand nous avons reçu le magistrat, il nous a dit de la conduite des affaires — ça va vous faire sourire : « Vous êtes en Champions League. » On était contents parce qu'il n'a pas décelé de dysfonctionnements spécifiques. Qu'on puisse faire mieux est une démarche que je partage avec vous. Bien entendu, on la partage moins quand on est dans l'opposition ou quand on n'est pas à la majorité, ce que je peux entendre, mais dites-vous bien que ces outils faits d'hommes et de femmes au service des collectivités travaillent pour la Commune. Et on reparlera de la vision. J'entends que vous ne soyez pas d'accord. C'est peut-être votre rôle de me le dire comme ça. En tout cas, c'est dit. Je vous demande de prendre acte du rapport définitif de la Chambre des comptes. On prend acte, il n'y a pas de vote là ? On vote ? On prend acte, (refus) de délibération formelle. Qui ne veut pas prendre acte ? Parce que là c'est prendre acte, il n'y a pas de vote formel ? Pas de vote formel. Oui, Monsieur.

(Inaudible)

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, je vous avais promis à 16 h 32. Si vous voulez, on s'arrête deux minutes. Je vous en prie. Le temps que vous puissiez... Allez-y, allez-y ! Cinq minutes d'interruption, on reprend à 37.

7. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE PORTANT SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR AU TITRE DES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons maintenant au point suivant, qui est le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie portant sur le contrôle des comptes de la gestion de la Communauté d'agglomération du Pays de L'Or, au titre des exercices 2016 et suivants. Les délégués communautaires ou les personnes qui sont venues assister aux débats ont déjà pris acte du rapport de synthèse dont je vais vous lire les grandes lignes. Et l'idée, c'est de prendre acte des recommandations dont

la communauté d'agglomération a fait l'objet, une instance à laquelle nous participons activement. Trois recommandations sont formulées par la Chambre régionale des comptes. La première : se rapprocher des communes littorales pour établir un plan d'action face au risque d'érosion. La deuxième : mettre en place la gestion budgétaire des investissements en APCP, autorisations de programme et crédits de paiement. Cela sera mis en place lors du vote du budget primitif 2024. Vous voyez qu'on a les mêmes sujets. Imputer en section d'investissement les subventions aux piscines qui concernent les travaux. Cela est effectif depuis 2022. Les principaux points relevés par la CRC sont les suivants — ça fera plaisir à Monsieur COISNE : des coopérations en matière de mobilité à renforcer avec la Métropole et deux sujets mis en avant : le tramway à la mer et la desserte de la gare LGV. Le second, un enjeu sur la gestion du trait de côte : ajuster le SCoT, définir un plan d'action face aux risques avec les communes littorales. Le troisième sur l'exercice des compétences : nécessité d'exercer un contrôle sur les communes dans le cadre des conventions de gestion de l'entretien des pluviales, nécessité d'ajuster la convention de gestion de la ZAP La Grande-Motte, pas de priorisation des enjeux au sein du projet de territoire sur lequel nous avons apporté une réponse, nécessité de modifier la délibération de composition du CoDEV visant le vice-président, rayonnement que nous faisons ce soir, une incitation à la mise en place d'un pacte financier et fiscal, et le constat de l'absence de service mutualisé pour lequel des éléments de réponse ont également été apportés. Sur les transferts de charges, le constat de méthodes d'évaluation de charges dérogatoires en non prévu, cela concerne les accueils de loisirs périscolaires. Une erreur sur le rapport quinquennal de l'attribution de la compensation qui a été rectifiée. Un taux de réalisation faible en investissement que nous avons explicité dans la réponse. Des charges de personnel en forte augmentation, sur lesquelles nous n'avons pas le même point de vue que la Chambre régionale des comptes. Ce sont les éléments qui ont été portés à la connaissance des délégués communautaires. Si quelqu'un veut faire un commentaire, il peut le faire. Sinon, nous prenons acte de cette délibération, qui n'est pas la prérogative de l'assemblée délibérante de ce soir. Monsieur DENAT, oui.

Monsieur Frantz DENAT : Juste un petit mot sur les populations, le peuplement et l'accroissement de population de notre agglomération, puisque d'un côté, dépasser les 50 000 poserait des problèmes réglementaires sur la loi SRU dont personne ne veut. J'ai lu un article de presse où vous-même vous disiez que 20 000, c'était le maximum pour Mauguio-Carnon chez nous, si je puis dire, si tant est qu'il y ait des chez nous et chez les autres. Et ensuite, c'est toutes les difficultés de lien entre le SCoT, le PLH et les différents PLU, puisque chaque commune a choisi — politiquement, ça fait partie des choses que j'ai votées aussi — de garder notre PLU. Chacun son PLU.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, il n'y a pas de PLUI.

Monsieur Frantz DENAT : Voilà. On risque évidemment, à un moment donné, des frictions entre tous ces... Et on l'a vu lors de la présentation du cabinet d'études qui est intervenu l'autre jour, puisqu'il y a les contraintes d'un côté, il y a des obligations des SCoT, il y a les schémas régionaux, il y a le plan régional de l'État, donc on a tout un travail là-dessus. Je pense qu'on va avoir des difficultés au sein de l'agglomération tel que je le ressens dans la commission territoire et habitat. Il peut y avoir des différences de vision politique au sein des diverses communes qui se comprennent chacune dans leur situation et qui peuvent peut-être, à terme, nous compliquer la vie pour nous, ici, sur Mauguio.

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a quand même une volonté d'harmonisation des politiques publiques et nous essayons, autant que faire se peut, de faire échange entre celui qui a besoin et celui qui a trop. Nous y veillons. C'est vrai que l'atteinte des 50 000 n'est pas pour demain, et on se fait rattraper par la loi SRU, et la perspective d'une amende pour carence de conformité à la loi SRU. Il y a aussi une autre chose qui peut nous guetter, c'est si le territoire de la communauté d'agglomération venait, à un moment ou à un autre, à s'élargir, nous rentrerions ipso facto dans cette nouvelle configuration qui ne toucherait pas que la commune de Mauguio-Carnon. Il y a également une vision à avoir sur la manière dont le territoire se projette. L'État ne peut pas être celui qui exige. Il y a des fois des injonctions paradoxales. Il nous dit : « Concentrez-vous, zéro

artificialisation nette, ne faites pas n'importe quoi, n'allez pas trop haut, laissez de la place aux gens, faites des lieux à vivre, méfiez-vous parce qu'en bord de mer, à Palavas, à Carnon et à la Grande-Motte, ce n'est pas le lieu pour bâtir, les zones agricoles doivent être préservées ». Au final, nous sommes quand même dans un mouvement, à Mauguio, d'équilibre. La population croît peu. Malheureusement, son évolution se fait par un vieillissement que nous essayons de combattre avec de nouveaux produits pour le parcours résidentiel, peut-être que le bail réel solidaire va permettre à une certaine catégorie... en gros, le bail réel solidaire s'adresse à un couple dont les revenus sont à peu près à 3 000 euros. C'est-à-dire qu'il faut deux gros SMIC pour être éligible au bail réel solidaire, pour attaquer un parcours résidentiel. L'enjeu est là. Mais effectivement, les mouvements de population sont déjà contraints avant toute discussion. Et j'ose espérer que la sagesse d'une discussion apaisée avec nos partenaires, ce qui est le cas aujourd'hui, on essaie de voir comment on peut équilibrer. D'autant que la ville de Mauguio-Carnon est celle qui, en la matière, sert un peu de locomotive. Je me tourne vers Laurent, en termes de logements sociaux, on est à plus de 40 %. La ville seule pèse pour presque la moitié de production de logements, nous sommes actifs en la matière. Si vous voulez bien, nous prenons acte de cette observation de la Chambre régionale des comptes.

8. PORT DE CARNON : REVISION DU CALCUL DE LA REDEVANCE – SAS AQUAJUMP 34 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons au point huit, qui est le calcul de la redevance de la SAS Aquajump 34. Vous le savez, nous avons souhaité l'élaboration d'une offre touristique reconfigurée et innovante autour de l'ADN qu'est la croissance bleue : le port, les activités nautiques, les activités sportives et familiales. En me tournant vers Lucien et vers Rachel, on se tourne aussi vers un tourisme sportif de découverte, un tourisme ludique. C'est ainsi que nous avons privilégié la disparition des véhicules stationnés sur l'ancien parking de la place Cassan, dans l'avant-port, et promu l'installation de deux entités. Une entité dont on a déjà parlé tout à l'heure, c'est Festy'Loisirs avec les petits karts, et ensuite sur le plan d'eau, à côté de la cale de mise à l'eau, un parc aquatique qui verse une redevance. Après appel d'offres, on a eu six candidatures. Après consultation en commission, c'est SAS Aquajump 34, pour le montant d'une part fixe de 50 000 euros qu'elle reversera au port, qui s'est vu attribuer l'exploitation de cette activité. Néanmoins, comme cette activité n'a pas commencé, dans ce que la convention stipule à partir du mois de mai jusqu'à fin septembre, nous proposons que la redevance due pour la saison 2023 s'élève à 30 000 euros hors taxe, étant calculée au prorata temporis. Ce que je peux vous dire, c'est que cette activité connaît un franc succès de par la fréquentation que nous avons pu observer ces derniers jours. Monsieur CHAZOT.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Sur cette délibération numéro huit, plusieurs questions : précipitation, environnement, équité et politiques sociales. Je vais les prendre dans l'ordre. Précipitation : on savait que la place Cassan et le parking allaient être supprimés. Sauf erreur, on aurait pu anticiper. Pourquoi cet appel d'offres est arrivé très tardivement ? Encore une fois, je prends le rôle de nos concitoyens qui, pour certains, n'ont pas été forcément informés de l'appel d'offres. Cet appel d'offres s'est fait très rapidement. Je peux entendre qu'il fallait le faire pour le mettre en œuvre pour la saison. Ça, je peux l'entendre. Ce que je ne comprends pas, c'est étant donné que ça faisait partie du plan de déploiement de suppression du parking, pourquoi cet appel d'offres n'est pas arrivé plus tôt et est intervenu un peu dans la précipitation ? En tout cas, c'est l'impression que ça donne. Première question.

Monsieur Yvon BOURREL : La formalisation de l'appel d'offres a pris beaucoup de temps. C'est une des raisons des retards que nous avons parfois. Nous avons recensé cette possibilité il y a plusieurs mois avec l'ancien directeur du port. Nous avons envisagé cette activité de par le fait qu'elle était exercée dans d'autres ports. Nous avons quand même pensé que le code des marchés publics ne nous permet pas de choisir telle ou telle personne. Donc il a fallu monter un dossier, monter une procédure, nous assurer les services techniques avec

François DALBARD et Monsieur OUNOUGHY que nos services seraient en capacité de raboter, de faire les aménagements nécessaires, et on n'était pas du tout sûrs de cela. Effectivement, cela a pris un peu de temps. Qu'est-ce que vous auriez préféré ? Qu'on le remette à l'an prochain ? Au moins cette année, on le tente. Ça marche plutôt bien. Ça vient dans une année où certains ont pu regretter la disparition de Luna Park. Et aujourd'hui, nous proposons des activités familiales qui attirent des jeunes et qui attirent des activités pour des enfants, avec le petit kart électrique, pour essayer d'avoir une politique familiale dans la droite ligne de ce que nous nous sommes fixé.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Justement, deuxième question dans le même ordre d'idée, plus sur l'environnement : qu'est-ce qui a été le choix de faire ce type d'activités ? Dans les diverses commissions, j'ai souvenir qu'il n'y a pas si longtemps — encore qu'un an, ça peut commencer à faire — on avait eu ce genre de discussion et la réponse qui avait été apportée était de dire que la municipalité ne voulait pas s'inscrire dans ce type d'activités, sur les propositions qui étaient assez similaires qu'on avait faites. Encore une fois, de la fenêtre, revirement de situation, qu'est-ce qui fait que finalement vous vous projetez plus ?

Monsieur Yvon BOURREL : Il n'y a eu revirement de rien du tout. L'appel d'offres que nous avons fait sur l'occupation de l'avant-port a été infructueux. Nous avons lancé un appel d'offres pour que des activités telles que de l'accrobranche sur un lieu qui n'est pas arboré et qui est en plein soleil n'a pas connu, et c'est un euphémisme, un franc succès. De ce fait, on s'est dit que c'était dommage de laisser cet espace inoccupé. Une proposition a été faite, puisqu'une fois que l'appel d'offres est classé infructueux, toute négociation ou toute proposition est recevable, donc une proposition a été faite par une association carnonaise qui proposait quelque chose qui nous a paru vraiment compatible avec une activité nautique. Vous vous étonnez qu'il y a un parc aquatique au bord de l'eau. Non, ça n'a rien d'étonnant. Après, sur l'espace qui est relativement contraint et qui n'est pas arboré, il était difficile d'y faire une activité telle qu'on peut la déployer dans d'autres lieux.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : L'activité nautique ne me choque absolument pas. Je vous dis, je l'avais moi-même proposée en commission et elle avait été retoquée à l'époque, donc si elle est reprise, tant mieux. Avant-dernière question, concernant l'équité, peut-être de forme, vous allez me le dire. Sauf erreur de ma part sur l'appel d'offres, je suppose que le candidat qui a été retenu fait partie du mieux-disant.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais vous devez en être sûr, il ne faut pas le supposer.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Justement, c'est pour ça que j'en viens à ma question d'équité. C'est le mieux-disant, il remporte le marché, donc il savait au moment où il a établi le marché que forcément, sur cette saison, vu que ça a été fait en juin, il ne pourrait pas commencer à exploiter avant juillet. Et maintenant, on va délibérer pour accorder une remise. Alors, ce n'est pas le fait de décoter qui me pose problème, c'est juste l'équité du marché qui, par rapport aux autres, c'est le mieux-disant qui passe, mais finalement c'est par rapport au tarif qu'il avait donné. C'est en ce sens-là que je pose la question d'équité.

Monsieur Yvon BOURREL : Tous les candidats sont logés à la même enseigne. On aurait pris cette délibération, quel que soit l'attributaire. Et il s'avère qu'en plus, cette association était le mieux-disant en termes techniques, en termes d'expérience et en termes de rémunération. Personnellement, je ne connaissais pas, il n'y avait pas un choix délibéré de prendre celui-là plutôt qu'un autre et ça n'a faussé le marché en rien. Procéder à une réfaction au prorata temporis, c'est ce qu'on a fait pour Festy'Loisirs aussi.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Encore une fois, ce n'est pas l'attributaire, ça pourrait être un autre. Le problème n'est absolument pas là. Après, comme je vous dis, le fait de décoter ne me pose pas de problème non plus. Par contre, il faut faire attention aux services qui sont demandés. Je ne suis pas convaincu

qu'aujourd'hui, le cahier des charges soit totalement respecté, notamment sur la partie visuelle. Mais je suppose que vous allez veiller à ce que ces éléments puissent être faits.

Monsieur Yvon BOURREL : Il sera corrigé en temps et heure.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dernière question sur le sujet, et j'en aurai terminé, sur la politique sociale. Encore une fois, on se fait l'écho de nos concitoyens et de nos contribuables qui nous remontent qu'effectivement...

Monsieur Yvon BOURREL : Non.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je n'ai pas dit vous ne l'étiez pas. De la même manière que la dernière fois vous m'avez dit que ce n'était pas vos services, mais nos services, je vous dis que c'est nos contribuables. Donc ce que je disais sur cette question-là et ce qui nous est remonté, et je pense que vous le partagerez avec moi, les enfants de Carnon et de Mauguio, les prestations sont effectivement un peu chères. Je n'ai aucun problème avec le fait que les activités, peut-être à l'exception de la brocante qui coûte de l'argent à la commune, toutes les autres, que ce soit au niveau du parking ou au niveau des différentes activités touristiques et nautiques, rapportent de l'argent à la commune et c'est bien. En toute logique, je ne vais pas vous dire l'inverse. Par contre, là où je pose la question, c'est la politique sociale pour les enfants de Mauguio et de Carnon. Qu'est-ce que vous avez envisagé par rapport à ça ? Que l'activité touristique rapporte de l'argent à la commune, oui, mais pour les jeunes de Carnon et de Mauguio, envisager des dispositifs qui permettraient que ce soit abordable pour eux, puisque c'est en partie leur territoire et ils sont contribuables.

Monsieur Yvon BOURREL : Il y a une grande piscine à Carnon qui s'appelle la mer Méditerranée. Il y a un club à côté qui s'appelle le Yacht Club, auquel la commune attribue 30 000 euros de subvention de fonctionnement annuellement, renouvelle trois bateaux tous les trois ans, a construit une base nautique qui a coûté à peu près deux millions d'euros et pour laquelle la commune s'est endettée une bonne vingtaine d'années. La commune a également mis en place une médiathèque qui a été doublée, alors qu'il y a 20 ans, il n'y avait absolument rien. Le docteur Garrigues s'en émouvait régulièrement. Nous avons mis une antenne de la MJC qui est subventionnée à hauteur de 400 000 euros. Je suis peut-être un petit peu grossier dans mes chiffres, mais les enfants de Carnon vont en bénéficier comme d'autres. Il y a des terrains de jeux qui ont été créés : le Carré Sport, pour répondre aux organisations qui ont été faites à Mauguio sur la Plaine des sports. Il y a une offre culturelle, une offre sportive, une offre qui, par rapport à la configuration des lieux, fait que la pratique et l'encouragement aux sports nautiques pour les enfants Carnonnais est quelque chose qui se fait sur place. Un Melgorien peut très bien y participer. Et même, j'observe que beaucoup de jeunes y viennent et ne sont pas Carnonnais. Donc, l'abondement par la commune de structures pérennes qui ne sont pas que des structures ludiques qui durent 15 jours ou une semaine pour permettre à des familles de lire Le Monde ou autre chose pendant que l'enfant mange une glace, ce sont vraiment... Monsieur COISNE parlait de vision, on en reparlera, mais ce n'est pas une vision, c'est vraiment une réalité. La réalité, c'est que la commune investit pour les jeunes. Elle investit pour justement permettre avec différentes activités, par le biais des subventions que nous donnons aux associations, il y a les associations de plongée, tout ce qui touche au nautisme, on essaie d'encourager les jeunes. Les stages qui sont payés aux enfants, comme le Challenge des moussaillons, font partie également des deniers publics. Il y a une spécificité à Carnon qui est plutôt celle de la mer. Effectivement, on ne subventionne pas un club de foot. On a fait ce choix il y a quelques années, à l'époque où Pierre VALLS était président du FC Carnon, paix à son âme. Je me souviens avoir eu cette discussion en disant qu'il valait mieux prioriser des sports à Mauguio, comme le foot ou comme le rugby, et prioriser des sports comme le nautisme et la pratique nautique dans toutes ses formes à Carnon. Nous avons fait ce choix et aujourd'hui nous l'assumons.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Écoutez, je vous remercie pour ces précisions. L'objet de la remarque n'était pas tellement de faire le bilan du mandat qui est le vôtre et les éléments que vous apportez par ailleurs...

Monsieur Yvon BOURREL : Choisissez vos questions.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je les choisis bien. Après, vous avez le droit de me répondre ce que vous voulez. Mais ce que je vous dis ici, c'est que l'objet de la remarque était d'entendre ce que nous disent nos concitoyens. Après, libre à vous de l'entendre ou pas.

Monsieur Yvon BOURREL : J'ai de bonnes oreilles. Merci, Monsieur CHAZOT.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Vous êtes un acteur neutre. Dans la manière dont vous remontez les choses, vous pouvez commenter, apprécier et éditorialiser, puisque vous êtes militant politique. Quand le maire vous répond que traditionnellement, on n'a jamais subventionné la fête foraine, par exemple, on ne subventionne pas plus le manège, ainsi de suite. Mais par contre, on met en place des politiques de jeunesse qui sont des politiques au long cours. On pense aux semaines sportives qui sont en place, on pense aux politiques de l'Agglo où on a commencé à expérimenter le fait de faire coconstruire à nos jeunes des séjours pour qu'ils prennent en main eux-mêmes leur séjour et qu'ils ne soient pas juste consommateurs, mais vraiment constructeurs. Ce sont des politiques mises en place et de longue haleine. On ne peut pas faire comme si dans toutes les villes, les municipalités subventionnaient le tour de manège. Ce n'est pas vrai, tous les élus le savent.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ne réduisez pas ça à la subvention d'un tour de manège. Vous-même, vous êtes un acteur politique avec la démarche qui est la vôtre, mais je la respecte.

Monsieur Yvon BOURREL : On vote. Qui est contre la révision de ce calcul ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point neuf : modification du tableau des effectifs. Effectivement, vous le savez, les postes budgétaires doivent être créés et modifiés en fonction des mouvements de personnel. Il y a, pour ce faire, un travail qui revient au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs, dont nous avons la volonté de pérenniser deux postes d'agents qui ont été recrutés initialement en remplacement de fonctionnaires qui, pour des raisons diverses — maladie — ont quitté la collectivité. Nous allons créer ces deux emplois d'adjoint technique à temps complet au sein de la Direction des services techniques à la population. À la suite de moins de personnel, il convient de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet au sein des ateliers. Et ensuite, l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2023 d'agent de la collectivité conduit à proposer la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet au sein de la Direction des services techniques. Il ne s'agit pas d'un recrutement, mais d'une promotion. Ainsi donc, je vous invite à créer les emplois suivants au tableau des effectifs : Deux emplois d'adjoint technique à temps complet au sein de la Direction des services techniques à la population, un emploi d'adjoint technique à temps complet au sein des ateliers et un emploi technicien à temps complet au sein de la Direction des services techniques. On passe au vote. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention (G.PARMENTIER)

10. MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL AUPRES DU CCAS ET DE LA MAIRIE :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Monsieur Yvon BOURREL : Madame FAVIER va être dans un registre qui d'habitude n'est pas le sien, mais qu'elle se plaira à commenter.

Madame Caroline FAVIER : Quoique c'est quand même un registre qui fait faire des économies. Mise à disposition partielle de personnel auprès du CCAS et de la Mairie. En fait, il s'agit de renouveler la mutualisation de compétences entre le service de la jeunesse et des solidarités de la Mairie et le CCAS. Donc il y a deux postes qui sont concernés : le poste de direction du pôle Jeunesse et Solidarités, ainsi que le poste de responsable administratif. Puis le renouvellement aussi de la mise à disposition partielle d'un agent du CCAS auprès de la ville occupant les fonctions de responsable de l'action jeunesse, médiation et action sociale du pôle de la Jeunesse et des Solidarités. Donc, c'est le renouvellement de cette mutualisation qui permet de mutualiser des compétences au niveau des services. Il vous est proposé d'approuver les conventions de mise à disposition des agents concernés et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui précise les modalités de mise en œuvre de ces mises à disposition.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Caroline. On passe au vote pour cette réciprocité qu'on a votée en CCAS l'autre jour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. PRECISIONS SUR LES MODALITES DE VERSEMENT DU CIA – MODIFIE LA DELIBERATION N°161 EN DATE DU 07.10.2019 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP ET N°150 EN DATE DU 05.10.2020 RELATIVE A MISE EN PLACE DU RIFSEEP :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le onzième point est relatif sur les modalités de versement du CIA. Il convient de faire évoluer les modalités du versement du complément indemnitaire annuel, appelé CIA. D'abord, cette modification à laquelle je vous invite, qui est celle de procéder à un versement en plusieurs fractions plutôt qu'une seule fois dans l'année, a été approuvée par le CST du 3 juillet, bien entendu, avec les organisations syndicales, dont l'idée est qu'en fonction des volumes de travail et de la temporalité, on puisse verser le complément indemnitaire en une ou plusieurs fractions et son montant sera bien sûr proratisé en fonction du temps de travail. Bien sûr, les articles de la délibération du 7 octobre 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité restent inchangés. En fait, c'est de le verser en plusieurs fois au lieu de le verser en une seule fois. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. CONVENTION TRIPARTITE DANS LE CADRE DE LA COLLABORATION PARTENARIALE DU DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF SAISONNIER EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ERRANCE ET DE GRANDE PRECARITE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Laurent PRADEILLE : Convention tripartite dans le cadre de la collaboration partenariale du déploiement d'un dispositif saisonnier en faveur des personnes en situation d'errance et de grande précarité. C'est un dispositif qui est ciblé essentiellement à Carnon. Depuis 2018, on avait constaté, comme vous tous et comme tous ceux qui habitent les villes du Sud, une présence de SDF en saison. La date de 2018 a été une première fois où on a interpellé l'État. Il faut savoir que les politiques publiques d'aide aux SDF sont des politiques d'État. On n'avait pas réussi à conventionner avant 2020 et on a remis en 2020 dans nos objectifs de mandat, vous avez pu le voir quand on a travaillé en commission, le fait d'essayer de contractualiser avec l'État pour avoir une approche commune. En 2022, on a fait ce qu'on appelle un diagnostic action. C'est-à-dire que sur les moyens de la municipalité, on est allés au contact avec les travailleurs sociaux pour évaluer dans le détail quels étaient en présence le nombre de SDF, les problématiques rencontrées, ainsi de suite. C'est ce qu'on a fait en 2022. On a été en capacité de proposer aux services de l'État une analyse un peu détaillée, ce qui a réussi à déclencher l'appétence de l'État et sa volonté de nous accompagner. On a eu une réunion sous l'impulsion du maire avec la DDETS et avec Nicolas CADÈNE, son directeur, qui a fait diligence. On avait travaillé avec l'Avitarelle, avec SOS et avec la CAARUD. Tous les acteurs étant présents dans le tour de table, l'État a fait valoir qu'il était content de la qualité du diagnostic, ça lui permettait d'avoir un point d'appui et il a accepté de déployer ou de redéployer des moyens.

Monsieur Yvon BOURREL : On peut dire que l'État a pris la mesure des efforts que la commune avait déployés sans l'aide étatique.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Exactement. L'État a aussi apprécié le fait que Monsieur le Maire donne une impulsion en agrégeant une dynamique avec nos communes voisines, ce qui nous a permis d'avoir une approche sur l'entièreté du littoral : Palavas, Carnon, La Grande-Motte. Donc on a pu faire une réunion en présence des adjoints des villes voisines et on a pu conventionner, ce qui a permis d'avoir une convention qui nous a permis d'avoir des maraudes assurées par SOS sur l'ensemble des trois stations, et ce qui nous permet aussi de mettre en place un lieu d'accueil qui permet d'avoir une douche, une machine à laver, un point alimentaire, un point d'accueil, de quoi recharger avec de l'électricité, parce que c'est quelque chose qui est central pour pouvoir communiquer, le fait de recharger, et aussi un point d'eau. On n'a pas idée des ravages que fait la déshydratation en période estivale. Donc, on a pu mettre ce point, c'est en fonctionnement depuis le début juillet et a priori, ça complète bien le dispositif qu'on avait avec la police municipale. A priori, ça permet d'avoir un contentement sur l'ensemble des trois stations.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Laurent. Donc je vous propose de...

Monsieur Gilles PARMENTIER : Monsieur le Maire ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui. Excusez-moi, Monsieur PARMENTIER.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'aurais deux remarques. La première, c'est quel est le coût financier pour la commune ? Dans la délibération et dans la convention, il n'y a pas le coût financier pour la commune. Je trouve que ça manque. Deuxième remarque, je suis assez choqué quand même qu'on mette à disposition du matériel aux SDF pour se droguer. Je comprends les enjeux sanitaires et les raisons pour lesquelles c'est fait. C'est écrit : mise à disposition de matériel de consommation à moindre risque concernant la drogue. Donc, je suis quand même très choqué de ça parce que je pense qu'on doit accompagner ces gens à sortir

de la drogue et à se réinsérer dans la communauté plutôt que de les maintenir dans cette pratique qui fait des ravages. Là-dessus, je pense que, en tout cas de mon point de vue, c'est très choquant de financer la consommation de drogue. Et un dernier point, je salue le travail qui est fait pour apporter une réponse à la problématique SDF. C'est très compliqué pour les communes d'y répondre puisque l'État ne fait pas souvent son rôle là-dessus. Et donc je salue le travail des services et de Laurent là-dessus pour arriver à conventionner avec l'État, qui n'est pas une mince affaire.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Sur les modalités d'échanges financiers de la convention, vous avez pu voir qu'on n'a pas affiché de modalités financières. On a juste dit quels étaient les engagements en termes de volume horaire des maraudes pour l'État, qui met en place du dispositif. Il redéploie des moyens d'État, il dit : « Tel jour, il y aura des maraudes avec une équipe en place. » On en a parlé d'équipe à équipe, on a redéployé des moyens en interne pour pouvoir assurer les accueils et accompagner sur certaines maraudes. L'ARS a fait la même chose pour la CAARUD. Et on a mis, ce qui nous a coûté aussi, l'aménagement opérationnel de deux bungalows qui nous a permis d'avoir le branchement électrique, ainsi de suite, et un coup de propre. Ceci nous a coûté, donc on n'est pas dans une augmentation du budget, on est dans un redéploiement de budget pour l'instant. À nous de voir si on est à la bonne hauteur du dispositif. Vous savez, quand on cherche, on a des problèmes. Là, c'est un dispositif saisonnier, mais on aimerait que les maraudes se poursuivent. L'État ne nous a pas dit non, mais on aimerait que les maraudes se poursuivent hors saison pour qu'on puisse voir... On a souvent des problèmes de perte de logement à Carnon, et il faut détecter les Carnonais qui se retrouvent hors de leur logement, y compris en période hivernale. On a des Carnonais qui se retrouvent à la rue en période hivernale. Ils ne connaissent pas leurs droits, ainsi de suite. Donc ça, on aimerait avoir cette détection. Je comprends que vous puissiez avoir une approche polémique sur la prévention par rapport à la drogue, mais c'est des débats qui sont très anciens. Si quelqu'un se drogue, est-ce qu'on vérifie qu'il a une seringue, une aiguille propre plutôt qu'ils se repassent tous. C'est un débat qui existe depuis les années 80. Je comprends votre position, je suis en total désaccord. Et après, quand on se retrouve avec une mortalité de SDF, on se dit tous : « Qu'est-ce qu'on aurait pu faire pour empêcher ça ? » Voilà, on fait le choix de cette approche-là, ce qui n'est pas forcément la vôtre.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Laurent.

Monsieur Laurent TRICOIRE : Quand on parle d'accompagner les drogués, les consommateurs, on pense à eux, déjà, à leur propre santé, mais on pense aussi à celle de nos enfants. Parce que quand on crée des lieux spécifiques, qu'on soit pour ou qu'on soit contre, c'est quand même une certaine hygiène, parce que ce qu'ils laissent sur ce lieu, ils ne le laissent pas dans les espaces publics, où pourraient creuser nos enfants ou nos mains ou nos pieds. Donc, il faut penser à tout le monde et je pense que là c'est bien joué. C'est un bon essai, on tirera les conclusions en fin de saison.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, Monsieur DENAT.

Monsieur Frantz DENAT : Il y a des propos qui me font réagir. Il m'arrive parfois d'être d'accord avec ce que dit Monsieur PARMENTIER, puis il y a des propos qui me font vraiment réagir, dans la méconnaissance totale du mécanisme. Je suis heureux d'entendre l'adjoint à la sécurité parler de prévention parce que l'accompagnement pour faire sortir les gens... la prison n'a jamais été un lieu de rééducation. La peine de mort n'a jamais dissuadé quiconque de faire des conneries, même sous les caméras. Et à un moment donné, il n'y a pas 40 manières. Je suis d'accord. J'aimerais bien, Monsieur le Maire, je vous fais la proposition qu'on puisse avoir des lieux comme ça, hors conseil municipal, j'entends, où les élus puissent venir s'étriper si besoin, en tout bien tout honneur, verbalement, on s'entend, mais au moins se dire les choses. Je pense que ce lieu de débat autour de propos comme ça, on en avait parlé un temps, ils y en avaient même qui

étaient prévus, de tête. Je pense que ça pourrait être riche pour tout le monde et sans doute nous culturer tous mutuellement, en dehors de toute polémique.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Je ne remets pas en cause la politique de prévention, au contraire. Mais je ne pense pas que ce soit à la collectivité de fournir les moyens aux gens de se droguer. Voilà, c'est mon point de vue et je le défends.

Monsieur Yvon BOURREL : Affaire suivante. Donc, on passe au vote de cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord pour la convention, c'est déjà bien. Il faut commencer un jour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE RELATIVE AUX CONDITIONS D'ENTRETIEN DES ALLEES OUVERTES AU PUBLIC DES COPROPRIETES ASTROLABE ET LE SOLIGNAC :

Rapporteur : Monsieur François DALBARD

Monsieur François DALBARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous. L'objet de cette délibération, c'est la signature d'une convention avec la copropriété Le Solignac et la copropriété Astrolabe pour l'entretien, le nettoyage des passages qui mènent à la place Saint-Marc, au port, par les services de la collectivité. Donc, il vous est proposé d'adopter la convention de mise à disposition temporaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Monsieur Daniel BOURGUET : J'ai une question.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur BOURGUET.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je me demande si on ne pourrait pas aller plus loin que juste de l'entretien, juste du ménage. Ces passages mériteraient d'être pris en charge totalement par la commune, et notamment d'être redesignés et redécorés. Je pense que c'est vraiment la vitrine de Carnon. Je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin que cette simple convention de ménage.

Monsieur François DALBARD : Ce passage-là ne nous appartient pas, il appartient au privé.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je sais.

Monsieur François DALBARD : Moi, je ne viens pas nettoyer chez les gens ou passer le balai chez les gens, ni même réparer le radiateur.

Monsieur Daniel BOURGUET : François ! S'il te plaît, François.

Monsieur François DALBARD : C'est une question de moyens qu'on met dans les services.

Monsieur Daniel BOURGUET : S'il te plaît, on ne parle pas de ça. On parle de la vitrine de Carnon.

Monsieur François DALBARD : Ceci dit, les tags seront enlevés, les crottes de chien seront nettoyées, et les égouts nettoyés également.

Monsieur Daniel BOURGUET : Oui, mais ça ne suffit pas, il faut aller plus loin. Il faut réfléchir à comment aller plus loin.

Monsieur Yvon BOURREL : Un autre atelier qui est en gestation.

Monsieur Frantz DENAT : On avait commencé avec eux. Je me souviens d'une réunion à Carnon sur la rétrocession de ces passages. Je sais les efforts qu'on a faits. On est d'accord que c'est une côte mal taillée. Je l'entends comme tel, mais c'est une côte bien taillée au profit de l'accès au port qui en a vraiment besoin. Donc c'est une côte mal taillée, mais pour l'instant...

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un bon début.

Monsieur Daniel BOURGUET : Je vais la soutenir. Je n'ai pas dit que j'allais voter contre, attention.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais si, il va voter oui. Mais si ! On tente ? Monsieur...

Monsieur Bernard COISNE : Moi, mon rêve, c'est qu'on supprime ce voile qui est au milieu. Ça ne tient pas la route. Ce voile, il faut l'enlever. Il faut reprendre avec des poutres et avoir un espace large comme ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Mais on ne parle pas de ça, Monsieur.

Monsieur Bernard COISNE : Si, c'est là, c'est sous les immeubles.

Monsieur Yvon BOURREL : On parle des passages, on ne parle pas des velums.

Monsieur Bernard COISNE : Oui, il y a bien un voile au milieu et vous passez à droite, vous passez à gauche. Vous vous le prenez en plein comme ça. C'est des nids à je ne sais pas quoi. Alors évidemment, ça coûte un peu plus cher que d'enlever les crottes de chien. Mais imaginons qu'on supprime ça, il va y avoir une aspiration.

Monsieur Yvon BOURREL : Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Regardez, belle unanimité. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE (SDIE) DU PATRIMOINE BATI : REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE LANCE PAR L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) :

Rapporteur : Monsieur François DALBARD

Monsieur Yvon BOURREL : Alors, Patty, tu veux prendre le point suivant ?

Monsieur François DALBARD : Non, il y a une autre délibération, Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon BOURREL : Ah bon ?

Monsieur François DALBARD : Le point 14. Sur le schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti.

Monsieur Yvon BOURREL : Faites donc, Monsieur DALBARD.

Monsieur François DALBARD : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons initié depuis 10 ans une transition énergétique. Comme quoi, nous avons été un peu visionnaires. Et donc là, on veut aller un pas plus loin. On veut aller un pas plus loin en faisant un schéma directeur immobilier énergétique pour l'entretien de nos bâtiments. Donc on veut s'inscrire et candidater aux programmes de l'ADEME. Et c'est pour cela que nous vous proposons d'approuver la candidature de la commune, un appel à candidatures lancé par l'ADEME en partenariat avec la Banque des territoires et de la région Occitanie et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. On peut passer au vote. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX : PROGRAMMATION CULTURELLE :

Rapporteur : Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT

Madame Patricia MOULLIN : Merci, Monsieur le Maire. Moi, je vais vous parler de la modification des tarifs communaux pour la programmation culturelle, et justement pour avoir un accès plus élargi à notre jeunesse caronnaise. Alors, dans le cadre de la programmation culturelle qui est développée sur la commune et dans un souci de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, nous souhaitons élargir la gratuité aux moins de 15 ans en lieu et place des moins de 12 ans à la salle Rosa Parks, afin d'encourager cette tranche d'âge à assister aux différents spectacles qui sont programmés. Il vous est donc demandé d'accepter cette modification des tarifs communaux et d'autoriser l'application de cette gratuité aux moins de 15 ans pour les spectacles de la salle Rosa Parks à Carnon. Ce n'est pas le karting, c'est la médiathèque.

Monsieur Yvon BOURREL : Parfait. On passe au vote si vous le voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, belle unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. CONVENTION DE SOUTIEN A LA CREATION A L'ARTISTE PIERRE BERNON :

Rapporteur : Madame Patricia MOULLIN-TRAFFORT

Madame Patricia MOULLIN : Ensuite, la convention de soutien à la création à l'artiste Pierre Bernon, que vous connaissez très certainement tous, puisqu'on a vu bon nombre d'entre vous sur le clip. Donc le soutien à la création qui constitue un acte fort de notre politique culturelle et nous vous proposons d'apporter notre aide à l'artiste musicien Pierre Bernon dans le cadre de la réalisation de son clip Te quiero Mauguio. Il nous a sollicités pour un soutien financier à hauteur de 1 000 euros. Sa création musicale originale favorisant l'image positive et inédite de la commune, nous vous proposons d'adopter le versement de cette aide de 1 000 euros à l'artiste Pierre Bernon et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier. Vous allez l'avoir en live.

Monsieur Yvon BOURREL : Si vous voulez juger sur pièce. Une minute et je l'arrête.

Madame Patricia MOULLIN : Vous avez vu ce que vous allez acheter. Moi, j'achète.

Monsieur Yvon BOURREL : Écoutez, c'est la première fois que ça se termine en musique. Je pense qu'il faut quand même faire voter cette aide à la création, Pierre Bernon faisant partie d'une troupe de comédiens qui en ce moment se produit au Festival d'Avignon, dans une pièce qui s'appelle Djobi-Djobach, une pièce humoristique. Je ne suis pas son agent, je dis simplement que nous sommes fiers de compter une personne qui fait partie d'une troupe, le Cie Swing'Hommes. Nous avons pris langue pour une aide à la création sur une chanson identitaire, avec son association. Je vous propose donc d'affecter 1 000 euros pour la création de ce clip, auquel certains d'entre nous avons participé. Monsieur BOURGUET rigole parce qu'il avait délégué quelqu'un qui lui est cher et qui a bien rigolé ce jour-là. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci pour cette séance. Nous nous reverrons rapidement, a priori le 9 octobre à 18 heures dans cette salle. En attendant, passez un bon été les uns et les autres et rendez-vous pour notre fête locale, qui débutera le 12 août. En attendant, bel été à Carnon et à Mauguio ! Merci à vous.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 30

Le secrétaire de séance,
François DALBARD



LE MAIRE
Yvon BOURREL

